

**Les Voltigeurs
de
Québec**

Il a été tiré de cet ouvrage 3 000 exemplaires
dont 100 hors commerce numérotés de 1 à 100.
Ce tirage constitue l'édition originale.

ISBN 0-662-86773-4

Dépôt légal 2^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
© Le régiment des Voltigeurs de Québec, Québec, 2002

Jacques Castonguay

**Les Voltigeurs
de
Québec**

Au service du Canada
depuis 1862

Volume 2

Les Voltigeurs de Québec
Manège militaire Voltigeurs de Québec
805, avenue Wilfrid-Laurier
Québec, Qc, G1R 2L3



PRÉFACE

Cet ouvrage est le deuxième tome de l'histoire des Voltigeurs de Québec. Le premier, publié en 1987, relatait de façon chronologique les événements et les faits ayant marqué la vie de ce régiment. Le présent ouvrage, publié à l'occasion du 140^e anniversaire de l'unité, traite des événements récents et approfondit de nombreux thèmes qui n'avaient pu faire l'objet d'un traitement exhaustif dans le premier tome. Il contribue à mettre en valeur toute la richesse du patrimoine des Voltigeurs de Québec – une unité qui a vu le jour cinq ans avant la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et qui s'apparente au célèbre régiment qui s'est illustré à la bataille de Châteauguay au début du XIX^e siècle.

L'histoire des Voltigeurs met en lumière le rôle significatif que peuvent jouer les réservistes dans la défense du territoire canadien, ainsi que dans le maintien et le rétablissement de la paix dans le monde. La contribution du régiment aux troupes qui ont combattu sur le continent européen lors des deux guerres mondiales fut importante et mérite d'être connue. Il en va de même de sa participation récente à diverses missions des Nations Unies dans le monde, et du rôle qu'ont joué les Voltigeurs au cours des grands exercices En Garde 90 et Noble Lion. De pareilles manifestations ont permis de concrétiser la « force totale » sur laquelle un certain nombre de stratèges fondent de grands espoirs. Cet ouvrage rappelle comment les réservistes peuvent aider le pouvoir civil dans des situations d'urgence. Ils l'ont fait de façon remarquable en 1998, à l'occasion de la crise du verglas qui a privé d'électricité près de deux millions de Québécois.

En tant que premier ministre du Canada et membre honoraire du régiment des Voltigeurs, je me réjouis de la parution de ce livre. Je salue chaleureusement tous les Voltigeurs d'hier et d'aujourd'hui, et leur souhaite un heureux 140^e anniversaire.



Jean Chrétien
Premier ministre



Le colonel Marcel Jobin, C.M., C.Q., C.C.S.S., C.D.
Colonel honoraire du régiment Les Voltigeurs de Québec



Officiers, sous-officiers et soldats,

Très tôt après la parution du premier volume de l'histoire du régiment des Voltigeurs, j'ai réalisé qu'il était important que les principaux événements relatifs à cette unité soient consignés régulièrement. C'est ainsi qu'en 1997, à ma suggestion, les autorités du régiment ont décidé de confier au docteur Jacques Castonguay la tâche de faire chaque année trois études sur des événements postérieurs à la première publication ou sur des sujets traités précédemment de façon succincte. Le présent volume réunit ces différentes études qui constituent en conséquence un complément important à l'ouvrage publié en 1987.

On ne saurait donc s'étonner de trouver dans le présent volume des rappels des événements du XIX^e siècle et de la première moitié du siècle suivant. Dans le premier cas, le régiment s'est distingué au Nord-Ouest au sein de la milice canadienne, dans le second cas au pays et outre-mer au cours des deux guerres mondiales. La fin du deuxième millénaire ayant été par ailleurs fertile en événements concernant les réservistes en général et les Voltigeurs en particulier, le présent volume accorde une attention spéciale aux événements des années 1990, tels que les grands exercices mettant à l'épreuve le concept de force totale, la restructuration des réserves, la contribution du régiment aux Casques bleus de l'ONU, ainsi que l'opération Récupération du mois de janvier 1998.

Il est aussi question dans ce volume des membres honoraires que compte le régiment. Les Voltigeurs ont innové dans ce domaine en conférant ce titre ou celui de "grand ami international" à des sommités du monde de la finance, des affaires et de la politique qui peuvent faire rayonner le régiment d'un océan à l'autre et même à l'étranger.

Ce livre, facile et agréable à lire, n'est pas un recueil de faits rapportés dans l'ordre de leur déroulement. Il contribue surtout à faire connaître les soldats-citoyens que sont les Voltigeurs de Québec et ceux qui y sont intimement liés. En tant que colonel honoraire de ce régiment, il me fait plaisir d'en recommander la lecture aux membres du régiment et à mes compatriotes et de remercier tous ceux qui ont rendu possible cette publication.

Colonel Marcel Jobin
Colonel honoraire



Le lieutenant-colonel André Desmarais, C.D.
Lieutenant-colonel honoraire du régiment Les Voltigeurs de Québec



LES VOLTIGEURS DE QUÉBEC

Officiers, sous-officiers et soldats,

Le régiment Les Voltigeurs de Québec figure depuis sa fondation en 1862 parmi les unités de milice les plus en vue au pays. Les faits décrits dans le présent volume, comme dans celui publié en 1987, rendent abondamment compte de ses réalisations. Ils rappellent que votre régiment est une grande institution non seulement en raison de ses liens avec l'illustre famille des Irmberry de Salaberry, mais aussi en raison de sa contribution à la défense de la démocratie et au rétablissement de la paix au pays et à l'étranger. Fidèle à sa devise "Force à superbe, mercy à foible", et aussi aux valeurs militaires traditionnelles de devoir, d'intégrité, de discipline et d'honneur, il s'est distingué au cours des années qui ont marqué la naissance du Canada et plus tard durant les deux guerres mondiales. Les honneurs de bataille qui ornent aujourd'hui ses tambours rappellent que sa conduite fut alors rien moins que remarquable. Plus près de nous, il a aussi contribué aux forces de l'OTAN et à plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le présent ouvrage rappelle entre autres que des Voltigeurs furent au nombre des Casques bleus qui servirent en Égypte, à Chypre, au Golan, en Croatie, en Bosnie et à Haïti.

Les services éminents qu'il a ainsi rendus au cours de son histoire déjà longue de cent quarante ans lui ont valu plusieurs marques d'estime peu communes. La Ville de Québec lui a décerné le titre de régiment émérite, le célèbre Duke of Wellington's Regiment lui a été affilié, le Canada l'a associé à ses célébrations et a émis en son honneur une pièce de monnaie et un timbre commémoratif. En fait, depuis 1862 un grand nombre de jeunes québécois auront été présents dans ses rangs et ont rendu de grands services à leur communauté et à notre pays. De plus, un groupe sélect de personnalités du monde des affaires et de la politique, dont trois premiers ministres du Canada, se sont joints à votre régiment en qualité de colonels, de membres honoraires ou de "grands amis internationaux". Ceux-ci veillent à ses intérêts et contribuent de diverses façons à ses nombreuses initiatives.

Ayant été personnellement associé à votre régiment en tant que lieutenant-colonel honoraire j'ai eu le plaisir de travailler et de côtoyer des hommes et des femmes de grande valeur qui ont toujours eu à cœur les idéaux de notre pays et de notre démocratie. J'ai été honoré de pouvoir servir à leur noble cause. À tous les Voltigeurs que j'ai connus depuis 1989, je tiens donc à exprimer ici ma plus sincère reconnaissance et à offrir mes meilleurs vœux de succès au régiment des Voltigeurs de Québec.

Force à superbe, mercy à foible

André Desmarais, CD
Lieutenant-colonel honoraire

Mai 2002

INTRODUCTION

Le premier tome de l'histoire du régiment des Voltigeurs portait sur les faits et les événements qui ont formé la trame de son existence, depuis sa fondation en 1862 jusqu'à la célébration de son 125^e anniversaire. Le présent ouvrage, qui évoque au passage certains faits sur lesquels il était indispensable de revenir, se propose de traiter séparément et de façon plus élaborée certains sujets méritant une attention particulière et plusieurs faits survenus depuis la première publication. Dans ce sens, il n'est donc pas une chronique régimentaire, mais un ouvrage thématique qui se veut un complément au premier ouvrage portant sur les Voltigeurs de Québec. En raison des nombreux repères chronologiques donnés dans le dernier chapitre, on pourra dire qu'il constitue une sorte de compendium des faits et gestes du régiment de ses origines à l'an 2002.

Il ne semble pas superflu de rappeler ici que le régiment des Voltigeurs est une unité de milice qui a rendu de multiples services au Canada en temps de paix comme en temps de guerre. Les faits donnent parfois l'impression que les miliciens sont des demi-soldats réguliers faisant partie d'un élément secondaire des Forces canadiennes. On les assimile, d'une part, aux militaires réguliers en raison de leurs uniformes, de leurs signes distinctifs de grade, de certaines de leurs occupations et même de leur solde lorsqu'ils sont en service actif, mais on les considère d'autre part comme des demi-soldats en raison du nombre limité de jours d'entraînement auxquels ils sont assujettis et de l'équipement dont ils disposent généralement. Il arrive aussi qu'on sous-estime leur rôle en raison de leurs ressources financières limitées et du fait qu'ils sont pratiquement absents de l'état-major général des Forces canadiennes.

Cette impression résulte d'une méconnaissance de la nature de cette institution. Les miliciens, désignés parfois comme réservistes, ne sont pas des demi-soldats réguliers, mais des soldats-citoyens ayant une mission importante au sein des Forces canadiennes. Il leur revient de supporter la mobilisation nationale, d'être prêts à toutes éventualités et de fournir au besoin des renforts à la force régulière. C'est ce que rappelle explicitement le rapport de la Commission spéciale sur la Restructuration des réserves publié en 1995. Les origines lointaines de la milice remontent au début de la Nouvelle-France. C'est le roi Louis XIV qui invita le gouverneur de Courcelles à initier les premiers habitants du Canada en leur enseignant l'emploi des armes et la discipline militaire afin qu'ils puissent prendre part à la défense de la colonie en l'absence des militaires réguliers et plus largement en cas d'urgence. Regroupés en compagnies, puis plus tard en bataillons, les miliciens furent appelés à vaquer à leurs occupations habituelles en tant que citoyens d'une ville ou d'un village, tout en consacrant une part de leur temps au service de leur pays. En cas de nécessité, ils pouvaient également être mobilisés pour assumer momentanément des responsabilités semblables à celles des réguliers. Cette formule, bien qu'elle ait subi diverses modifications au cours des siècles, ne s'est jamais vraiment dénaturée.

Selon le général Marc-André Bélanger, un ancien commandant des Voltigeurs et du Secteur de l'Est (Milice), cette façon de voir les miliciens a inspiré plusieurs générations de Voltigeurs. On a constaté en effet qu'il en était encore ainsi après la Deuxième Guerre mondiale. Pour le milicien, être considéré comme un soldat-citoyen, et non un régulier, n'a rien d'humiliant. Bien au contraire, cela représente pour lui une façon très honorable de servir son pays. Les Voltigeurs de Québec, c'est un patrimoine régimentaire important à conserver dont tout citoyen a raison d'être fier.

Jacques Castonguay

LES MISSIONS DE PAIX DES NATIONS UNIES ET LES VOLTIGEURS

La contribution des Forces canadiennes aux missions de maintien de la paix des Nations Unies a été exceptionnelle depuis l'institution de ces missions en 1956, tant du point de vue des effectifs engagés que de la fréquence de leur participation. Cette réalisation revient avant tout aux forces régulières, mais non à elles seules. On ne saurait en effet ignorer la contribution de la Milice conformément au principe de la force totale. Le Secteur de l'Est et le Secteur du Québec de la Force terrestre n'ont rien à envier aux autres dans ce domaine.

Les Voltigeurs de Québec n'ont pas participé à ces missions en tant qu'unité; ils n'ont pas fourni non plus de sous-unités, pas plus d'ailleurs que les régiments auxquels ils s'apparentent, mais leur apport sur le plan individuel ne fut pas pour autant négligeable. Leur présence au sein des Casques bleus fut réelle à Chypre, en Égypte, en Syrie, sur les hauteurs du Golan, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et à Haïti.

À Chypre, avec la Force des Nations Unies (FNUC)

L'île de Chypre, située en Méditerranée et dont la population se compose de Grecs orthodoxes (80 %) et de Turcs musulmans (20 %), connut des jours sombres après avoir obtenu son

indépendance de la Grande-Bretagne en 1960. La volonté des Chypriotes grecs de réunir l'île à la Grèce (Enôsis), sans trop tenir compte des intérêts de leurs compatriotes turcs, mena à des affrontements et à des heurts sanglants qui dégénérent en opposition marquée entre les deux groupes et, partant, entre la Grèce et la Turquie.

Soucieux de prévenir un conflit armé, le Commonwealth britannique et l'OTAN tentèrent, mais sans succès, d'organiser une force de maintien de la paix acceptable aux deux parties. À l'instigation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, Paul Martin, l'ONU explora la même voie et réussit dans cette entreprise. Le 4 mars 1964, le Conseil de sécurité créa la FNUC, ou Force des Nations Unies à Chypre, à laquelle il donna le mandat de « prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public, ainsi qu'au retour à une situation normale¹ ».

Appelé à contribuer à cette force, le Canada fournit dès le mois de mars de cette année-là 1 200 militaires, dont 893 provenaient du 1^{er} bataillon du Royal 22^e Régiment. Le Canada maintint aussi d'importants contingents dans l'île durant les 30 ans que dura cette mission de l'ONU. À compter de 1968, des unités de la 5^e Brigade mécanisée du Canada se trouvèrent presque sans arrêt dans cette partie du monde.

Les Casques bleus connurent à Chypre des périodes relativement paisibles, tout particulièrement au cours de leur dernière décennie dans l'île. Ils traversèrent également des périodes tumultueuses, entre autres au moment de l'invasion et de l'occupation turques de 1974. La tâche de patrouiller la « ligne verte » séparant les quartiers chypriotes grec et turc de Nicosie s'avéra alors dangereuse, de même que certaines patrouilles dans les régions montagneuses de l'île. La surveillance de la région de Kyrénia se révéla particulièrement difficile. Malgré ces problèmes

1. Conseil de sécurité, Résolution 186, 4 mars 1964.



La très honorable Adrienne Clarkson, C.C., C.M.M., C.D., passe en revue le régiment à l'occasion de son 138^e anniversaire et (ci-dessous) remet au lieutenant-colonel Simon Hébert le drapeau canadien qui flottait sur l'Hôtel du parlement, à Ottawa, le 7 mars 2000. (Photo cap. J.-F. Néron)



et la durée inhabituelle de cette mission, on estime que la présence des Casques bleus à Chypre fut à maints égards bénéfique.

La force totale n'ayant commencé à prendre vraiment forme au Canada qu'au cours des années 1980, on conçoit aisément que les unités de milice ne furent pas vraiment appelées à appuyer la Force régulière à Chypre avant ces années-là. Elles ne le furent en réalité qu'à partir des années 1990, alors qu'elles formèrent un escadron qui fut déployé en milieu rural. C'est ainsi que les Casques bleus ne comptèrent à Chypre qu'un Voltigeur en 1977 (caporal R. Beaupré), en 1983 (caporal A. Gauthier) et en 1990 (caporal C. Racine). En fait, les Voltigeurs ne se firent remarquer à Chypre qu'en 1992. Cette année-là, le 3^e Bataillon du Royal 22^e Régiment en comptait sept dans ses rangs : les caporaux-chefs M. Higgins et C. Garneau, les caporaux N. Bluteau, F. Gagnon, F. St-Jean, P. Perreault et C. Guay.

Dans un petit article publié dans les *Cahiers des Voltigeurs*, le caporal-chef Higgins (sergent en 1997) évoque l'inévitable ennui qu'éprouvent les militaires lors de leur premier long voyage à l'étranger, mais aussi l'expérience précieuse que lui et ses compagnons ont acquise comme gardiens de la paix à Chypre :

L'acclimatation à ce type de travail et à la Force régulière s'est très bien déroulée. Les Voltigeurs présents ont énormément appris et leurs commandants réguliers furent agréablement satisfaits de leur bon travail. Nous sommes nous-mêmes très fiers d'avoir été le premier groupe de Voltigeurs à servir dans les Nations Unies².

Aux souvenirs des plages sablonneuses qui avant le conflit faisaient courir des milliers de touristes, s'ajoute chez plusieurs la fierté qu'on éprouve à avoir apporté sa petite contribution à la cause de la paix dans le monde.

2. *Cahiers des Voltigeurs*, vol. 3, n^o 7, p. 12.



Les caporaux-chefs Higgins et Garneau, les caporaux Bluteau, Gagnon, Guay, Perreault et St-Jean servirent au 3^e Bataillon du R22^eR de février à août 1992, au sein de la Force des Nations Unies à Chypre. Ils faisaient partie d'un groupe d'une soixantaine de miliciens qui comblèrent les rangs de ce bataillon. Les Nations Unies maintenaient la paix entre Grecs et Turcs à Chypre depuis 1964.

Des Voltigeurs au Moyen-Orient

Lors de notre départ pour l'île de Chypre, le 22 février 1992, aucun d'entre nous ne savait exactement à quoi s'attendre. Nous étions prêts au pire... L'entraînement à Valcartier nous avait réservé un mois préparatoire pour le moins étrange. Il est en effet assez difficile d'effectuer des marches forcées de 13 et 16 kilomètres avec son équipement de combat en pleine tempête de neige et de s'imaginer sur une île de la Méditerranée où le mercure atteint 50 degrés Celsius !

Mais les premiers jours, que dis-je, les premières heures de notre tour à Chypre nous ont rapidement éclairés sur ce qu'est vraiment le travail d'un gardien de la paix. Le caporal Bluteau s'est, par exemple, retrouvé sur un poste d'observation, à quelques mètres à peine de soldats grecs et turcs, sitôt arrivé sur l'île. Une bien cordiale bienvenue !!!

Tous ont bien apprécié leur expérience avec les Nations Unies, malgré l'ennui et la monotonie qui surviennent quelquefois lors d'un tel séjour de six mois. Pour plusieurs, il s'agissait de leur premier voyage hors du Canada. La plupart profiteront de leurs quelques jours de vacances pour visiter le Moyen-Orient, soit l'Égypte et Israël.

L'acclimatation à ce type de travail et à la Force régulière s'est très bien déroulée. Les Voltigeurs présents ont énormément appris et leurs commandants réguliers furent agréablement satisfaits de leur bon travail.

Finalement, nous sommes très fiers d'avoir été *le premier groupe de Voltigeurs à servir les Nations Unies*. Nous sommes heureux d'avoir retrouvé nos familles et souhaitons bonne chance à tous nos futurs « Casques bleus ».

Serge Martin Higgins



Le caporal-chef M. Higgins en observation à Chypre en 1992.

En Égypte avec la 2^e FUNU et la FNUOD

Après la prise du pouvoir par le président Gamal Abdel Nasser en 1954, l'Égypte connut trois guerres. La première fut provoquée par l'annonce, le 26 juillet 1956, de la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. Sous le choc, les Britanniques, qui assuraient la défense du canal, et les Français, qui détenaient des intérêts dans l'entreprise, crièrent à la spoliation, demandèrent l'intervention de la société internationale et conçurent secrètement un plan pour contrer l'action du président égyptien. Au mois d'août, les principaux usagers du canal réunis à Londres s'entendirent pour demander à Nasser d'accepter qu'une commission internationale gère le canal. Ce fut peine perdue : le président refusa. Le 29 octobre, tandis qu'on espérait encore que ce dernier se montre plus flexible, les troupes israéliennes passaient à l'action et se dirigeaient vers les rives du canal. Deux jours plus tard, c'était au tour des Britanniques et des Français d'intervenir sur le terrain.

Ce sont ces faits, résumés ici très succinctement, qui poussèrent Lester B. Pearson, l'ancien premier ministre canadien, à proposer un plan pour amener les parties à accepter un cessez-le-feu et la mise sur pied d'une force de l'ONU pour surveiller les frontières israélo-égyptiennes et le retrait des troupes étrangères. Le 4 novembre, au terme d'intenses négociations et de nombreuses consultations, l'Assemblée générale adopta finalement deux résolutions, la première demandant un cessez-le-feu, la seconde créant la force des Nations Unies³. La crise de Suez tirait à sa fin.

La deuxième guerre qui opposa l'Égypte à Israël eut lieu en 1967, à la suite de la décision du président Nasser d'ordonner le retrait des Casques bleus arrivés en 1956. La « guerre des Six Jours », appelée ainsi en raison de sa durée, se termina par une défaite humiliante de l'Égypte et la perte de 15 Casques bleus. Trois ans plus tard, Anouar el-Sadate succéda à Nasser à la tête de l'État.

La guerre dite « du Kippour », la troisième opposant l'Égypte à Israël, fut déclenchée le 6 octobre 1973. C'est cette guerre qui nous intéresse ici. Grâce à l'intervention de l'ONU, elle s'acheva cette fois de façon honorable pour l'Égypte. L'adoption de deux résolutions devait amener les belligérants à déposer les armes : la première, proposée par les États-Unis et l'Union soviétique, fut adoptée le 22 octobre ; la seconde, présentée par des pays non alignés, suivit trois jours plus tard. Concurrément, le Conseil de sécurité autorisa la mise sur pied d'une deuxième Force d'urgence (2^e FUNU) chargée de surveiller le cessez-le-feu à la frontière entre Israël et l'Égypte⁴.

Le Canada fut d'abord appelé à fournir à cette force, qui devait compter 7 000 militaires, une unité de transmissions, puis

3. Assemblée générale, Résolution 998, 4 novembre 1956. La résolution fut adoptée par l'Assemblée générale et non par le Conseil de sécurité où les cinq membres permanents ont un droit de veto.

4. Conseil de sécurité, Résolution 340, 25 octobre 1973.

à compter du 23 novembre une compagnie d'approvisionnement, une compagnie d'entretien, un service postal, un détachement de police militaire, une unité de mouvements et une unité de transport aérien équipée de deux avions Buffalo. Le 4 juin 1974, un troisième appareil Buffalo vint s'ajouter aux deux autres. La même année, le quartier général du contingent canadien, responsable du soutien logistique de la force, déménagea du Caire à Ismaïlia, près du canal de Suez. La 2^e FUNU comptait à ce moment-là un peu plus de 900 militaires canadiens⁵.

Les opérations de la 2^e FUNU eurent lieu aux environs de la frontière séparant Israël de l'Égypte. Le 31 mai 1974, à la suite d'une entente entre Israël et la Syrie, le Conseil de sécurité adopta une résolution autorisant la formation d'une seconde force, celle-là responsable d'observer le désengagement des troupes le long de la frontière entre ces deux pays⁶. Connue sous l'appellation de Force d'observation des Nations Unies pour le désengagement (FNUOD), cette force, dont le quartier général fut établi à Damas, réunit environ 1 250 militaires.

Dans un article intitulé « Sur les Hauteurs du Golan », publié dans la revue *Sentinelle*, le capitaine Geof Haswen évoque dans les termes qui suivent l'arrivée des Casques bleus canadiens à la frontière de la Syrie :

Le major Porter et sa compagnie logistique de 150 hommes sont arrivés, le 5 juin, à leur nouveau camp situé près de la ville de Kuneitra. Quittant le Caire, ils ont parcouru une distance de 500 milles en 20 heures, traversant le désert du Sinaï et Israël. Le contingent canadien, avec son convoi de 40 véhicules, a été le premier à arriver sur les hauteurs du Golan pour se joindre à la Force d'observation des Nations Unies pour le désengagement des troupes. [...]

5. *Défense 1974*, p. 60-61.

6. Conseil de sécurité, Résolution 350, 31 mai 1974.

Le vent frais qui soufflait sur le plateau sis à 3 000 pieds d'altitude et qui allait s'arrêter sur les murs et les planchers nous a presque fait oublier les températures de 130 °F, les tentes et le sable du camp Chams, au Caire. Il y avait, bien sûr, des nuées de moustiques comme en Égypte, mais le vent continu contribuait à diminuer leur virulence [...] Les seuls dangers qui menacent encore notre camp sont les scorpions et les vipères⁷.

Au moment de la « guerre du Kippour » en 1973, il n'était pas encore question au Canada d'intégration importante des miliciens aux opérations de la Force régulière suivant le principe de la force totale. Malgré cela, les miliciens furent relativement nombreux à servir au Moyen-Orient à cette occasion. En 1976, au nombre des 1 050 membres des Forces canadiennes en Égypte et en Syrie se trouvaient 150 réservistes, soit un peu plus de 14 % de l'effectif total⁸. La présence des Voltigeurs, compte tenu du nombre d'unités de milice au Canada, n'était pas négligeable. Sur les hauteurs du Golan, le caporal M. Plamondon fit deux stages consécutifs de six mois et le caporal E. Godbout, un stage. En Égypte, six Voltigeurs furent membres des Casques bleus entre 1975 et 1979, soit les caporaux G. Gauthier (1975), E. Godbout (1976), L. Houdet (1977), P. Houx (1979), M. Plamondon (1979) et B. Roberge (1979).

Le Canada déplora malheureusement des pertes de vie au Moyen-Orient. Le 9 août 1974, un de ses trois appareils Buffalo fut abattu près de la frontière séparant la Syrie du Liban. Neuf membres des Forces canadiennes se trouvaient à bord ce jour-là et tous périrent.

7. *Sentinelle*, 1974/7, p. 6.

8. *Défense* 1976, p. 25.

**MISSION DES NATIONS UNIES
AUXQUELLES PRIRENT PART
DES VOLTIGEURS DE QUÉBEC**

FNUC

Force des Nations Unies à Chypre
Conseil de sécurité, Rés. 186, 4 mars 1964.

FUNU 2

Deuxième Force d'Urgence des Nations Unies (Égypte)
Conseil de sécurité, Rés. 340, 25 octobre 1973.

FNUOD

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement
(Golan)
Conseil de sécurité, Rés. 350, 31 mai 1974.

FORPRONU

Force de protection des Nations Unies (ex-Yougoslavie)
Conseil de sécurité, Rés. 743, 21 février 1992.

ONURC

Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la
confiance (Croatie)
Conseil de sécurité, Rés. 981, 31 mars 1995.

MINUHA

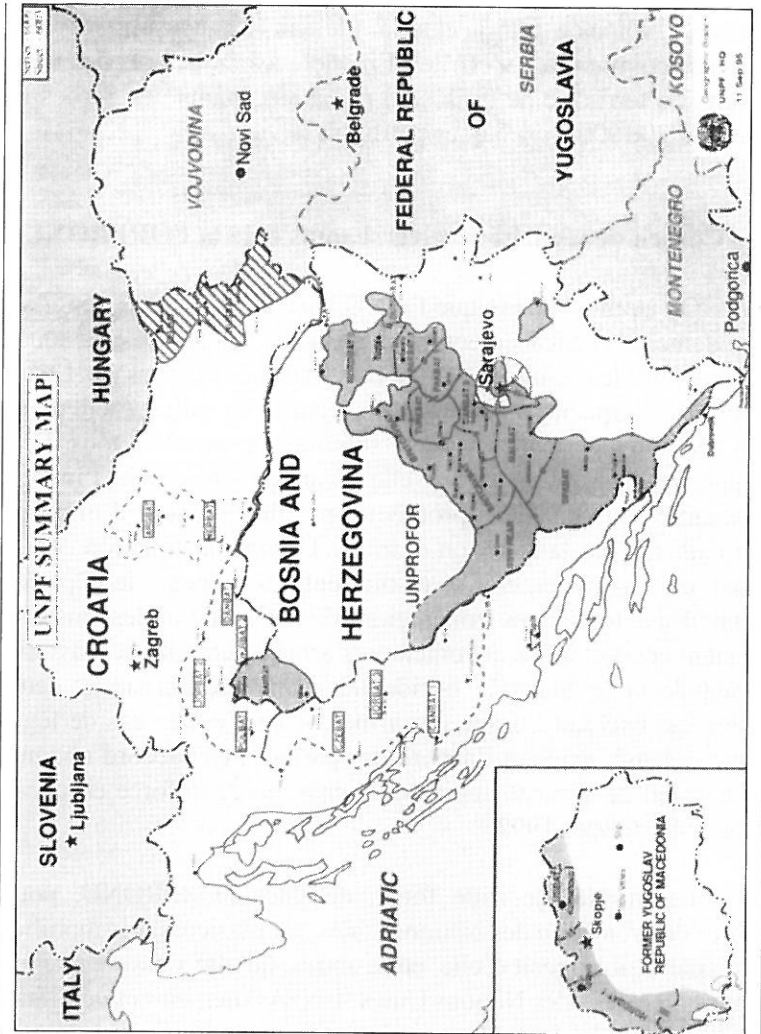
Mission des Nations Unies à Haïti
Conseil de sécurité, Rés. 867, 23 septembre 1993.

La Yougoslavie se désagrège de façon dramatique

Pour comprendre ce qui amena les Casques bleus en ex-Yougoslavie en 1992 et le rôle qu'ils y jouèrent, il ne semble pas superflu de faire un bref survol historique. La Yougoslavie, qui devint en 1945-1946 la République populaire fédérative, puis en 1963 la République socialiste fédérative, regroupait encore à la

fin des années 1980 six républiques : la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Slovénie. Au début des années 1970, le nationalisme ayant pris de l'ampleur, il avait fallu pour assurer sa survie temporairement renouveler sa constitution et accorder plus de droits aux républiques. En 1988, les tensions ethniques ne cessant de croître, la situation sociale, politique et économique se détériora toutefois davantage, si bien que deux ans plus tard la Slovénie et la Croatie élirent des gouvernements fortement nationalistes et diverses régions serbes de la Croatie commencèrent à réclamer leur autonomie. La région de Knin se rebella dès le mois de septembre 1990 et celle de Krajina se sépara de la Croatie au début de l'année suivante. Quatre mois plus tard, le 25 juin 1991, la Slovénie et la Croatie proclamèrent leur indépendance. Ce sont ces proclamations, jugées illégales par les Serbes, qui amenèrent le gouvernement fédéral (à prédominance serbe) à s'opposer par les armes aux républiques slovène et croate. La guerre contre la Slovénie fut de courte durée et se termina à l'avantage des Slovènes, celle contre la Croatie fut plus longue et plus dévastatrice. Un cessez-le-feu intervint cependant au mois de mars 1992, mais déjà quelque 10 000 personnes avaient perdu la vie et environ 500 000 autres avaient été déplacées de leurs foyers.

La Bosnie-Herzégovine, composée de Musulmans (environ 40 %), de Serbes (environ 30 %) et de Croates (environ 20 %), ne put davantage échapper à la guerre et aux ambitions territoriales des Serbes. Au mois de septembre 1991, les Serbes établirent sur son territoire trois régions autonomes. Le mois suivant, le gouvernement bosniaque répondit à cette initiative en approuvant deux résolutions sur l'indépendance de la Bosnie et son retrait de la fédération yougoslave. Au mois de janvier 1992, les Serbes de Bosnie réagirent à ces mesures en formant une république avec leurs trois régions autonomes. À la demande de la Communauté européenne, suivit le 29 février 1992 un référendum au cours duquel les Musulmans et les Croates votèrent en faveur d'un projet de souveraineté de leur gouvernement. Peu après, la Bosnie devint donc à son tour indépendante. La réaction



des Serbes fut féroce et immédiate : ils bombardèrent Sarajevo, la capitale bosniaque, et entreprirent d'expulser des territoires sous leur contrôle tous les Musulmans et les Croates qui s'y trouvaient. On parla alors d'épuration ethnique. Pour compliquer les choses, l'alliance qui jusque-là unissait les Musulmans aux Croates commença à s'effriter. En quelques mois, près des trois quarts du territoire de la Bosnie passa aux mains des Serbes et environ 200 000 Bosniaques perdirent la vie.

Le Conseil de sécurité tergiverse, puis crée la FORPRONU

On aurait souhaité que l'ONU, face à ces conflits, réagisse rapidement et efficacement, mais ce ne fut pas le cas. Son souci d'intervenir le moins possible dans les affaires internes des États, joint à l'incapacité du Conseil de sécurité de rallier facilement ses membres permanents à une solution acceptable à tous, l'en empêcha. Aussi se contenta-t-elle durant de longs mois d'inviter les parties à régler leurs problèmes pacifiquement et d'imposer un embargo sur la livraison d'armes. Comme la situation continuait de s'aggraver, elle se résolut enfin à proposer le déploiement d'une force dans trois régions de la Croatie où les tensions avaient conduit à des affrontements armés : Krajina, la Slavonie orientale et la Slavonie occidentale. De type classique, cette force qui excluait l'usage des armes, si ce n'est en cas de légitime défense, exigeait l'accord des parties⁹. Cet accord obtenu, le Conseil de sécurité approuva la création de la force en question le 21 février 1992¹⁰.

Le mandat de cette force, désignée FORPRONU, pour Force de protection des Nations Unies, fut plusieurs fois modifié. Complexe, il exigeait d'elle, entre autres, qu'elle s'assure que les zones protégées des Nations Unies (UNPAs) demeurent démilitarisées et que les personnes y résidant soient protégées ; qu'elle

9. Charte des Nations Unies, chapitre VI.

10. Conseil de sécurité, Résolution 743, 21 février 1992.

apporte son aide aux personnes déplacées désireuses de retourner dans leurs foyers ; qu'elle assure, lorsque nécessaire, la protection des convois humanitaires ; qu'elle surveille les zones peuplées de Serbes ne faisant pas partie des zones protégées ; qu'elle veille enfin au rétablissement de l'autorité du gouvernement croate dans les zones roses ¹¹. L'histoire montre que ce mandat ne fut que partiellement exécuté, faute de moyens efficaces pour contraindre les parties à se plier aux demandes de l'ONU. Quoi qu'il en soit, la situation se stabilisa avec le temps et le problème majeur devint alors celui de la Bosnie aux prises avec une guerre civile.

Peu après l'arrivée des premiers Casques bleus en Croatie au mois d'avril 1992, la Bosnie demanda à son tour à l'ONU le déploiement d'une force sur son territoire pour l'aider à y rétablir l'ordre et la sécurité. Faute d'un cessez-le-feu et d'un accord entre les parties relativement à cette force, le Conseil de sécurité hésita tout d'abord, se contentant de demander la cessation des combats et le respect du territoire bosniaque, mais il se ravisa bientôt et, à compter du mois de mai, approuva plusieurs résolutions destinées à ramener la paix dans cette partie des Balkans : il imposa des sanctions à la Serbie et au Monténégro (le nouvel État yougoslave), élargit le mandat de la FORPRONU pour inclure un nouveau secteur, celui de Sarajevo, dépêcha des Casques bleus pour réouvrir l'aéroport de la capitale et faciliter l'entrée et la distribution de l'aide humanitaire, autorisa le déploiement d'une force de quelque 6 000 Casques bleus supplémentaires dans quatre régions du pays, interdit les vols militaires au-dessus du territoire bosniaque et ordonna le déploiement d'observateurs le long des frontières. Au cours du premier semestre de l'année 1993, il déclara aussi « zones de sécurité » six villes de la Bosnie, dont Srebrenica. En un peu plus de deux ans, le Conseil de sécurité fut ainsi appelé à modifier une quinzaine de fois le mandat de la FORPRONU et à voter une quarantaine de résolutions. Beaucoup de décisions, conclurent plusieurs observateurs, mais beaucoup moins de résultats appréciables. Pendant que des milliers de

11. *Yearbook 1992*, United Nations, vol. 46, p. 328 et ss.

Bosniaques étaient massacrés, plusieurs Casques bleus étaient malmenés ou la cible de tireurs isolés.

Au sein de la FORPRONU en Croatie

La contribution des Voltigeurs de Québec aux missions des Nations Unies s'étant échelonnée sur plus de 20 ans, plusieurs commandants de cette unité s'intéressèrent de façon concrète à cette participation. Ce fut d'abord le cas des lieutenants-colonels Paul-Henri Duberger et Marc-André Bélanger, pour les Casques bleus envoyés à Chypre, en Égypte et au Golan. De 1990 à 1997, ce fut le cas des lieutenants-colonels Alain Gauthier (pour l'Égypte), Louis Dionne (pour la Bosnie et la Croatie), Claude Pichette (pour la Bosnie et Haïti) et Simon Hébert (pour la Bosnie). Les statistiques montrent par ailleurs que c'est en Bosnie et en Croatie, entre 1993 et 1995, soit sous les lieutenants-colonels Dionne et Pichette, que des Voltigeurs participèrent en plus grand nombre aux missions de l'ONU. Il faut dire qu'à ce moment-là, plus précisément en 1994, pas moins de 76 600 militaires étaient déployés dans 17 missions de l'ONU, alors qu'ils n'étaient guère plus de 10 000 cinq ans plus tôt.

Au mois de février 1992, le Conseil de sécurité autorisa l'envoi en Croatie d'une force de 15 000 Casques bleus avec le mandat de « créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires à la poursuite des négociations pour un règlement global de la crise yougoslave¹² ». Provenant de 29 pays, ces militaires, appelés à former 12 bataillons, furent déployés dans les territoires croates occupés par les Serbes, là où les tensions intercommunales avaient dégénéré en conflits armés. Un cessez-le-feu étant intervenu au mois de mars, les premiers contingents arrivèrent en Croatie au cours du mois d'avril. Le dernier, celui du Nigeria, arriva au mois de juin.

12. Conseil de sécurité, Résolution 743, 21 février 1992.

Le Canada joua un rôle de premier plan au sein de la FORPRONU, dont le quartier général se trouva d'abord à Sarajevo, en Bosnie, puis à Zagreb, capitale de la Croatie. Avec la France, le Royaume-Uni et l'Espagne, il fournira près de la moitié des Casques bleus déployés en ex-Yougoslavie. Le Groupe de Bataille du Royal 22^e Régiment, commandé par le lieutenant-colonel J.C.S.M. Jones, qui se trouvait en République fédérale d'Allemagne en 1992, fut appelé à gagner la Croatie avec les premiers contingents¹³. Déployé dans la ville de Daruvar, au camp Polom et dans les villages voisins de Sirac, Torang et Doljani, situés dans le secteur Ouest, un des plus difficiles, où les tirs d'artillerie et de mortier étaient fréquents, il abattit une besogne considérable qui lui valut le respect de la force entière. C'est ainsi que trois mois après son arrivée, il fut dépêché à Sarajevo, en Bosnie, pour aider à stabiliser la situation au moment de la réouverture de l'aéroport par le major-général canadien Lewis MacKenzie, nommé chef d'état-major de la FORPRONU, puis commandant du secteur de Sarajevo.

À ses débuts en Croatie, le contingent canadien ne comptait pas sur les miliciens. Aux yeux du général MacKenzie, il aurait pu en être autrement. Rien n'empêchait de les utiliser en ex-Yougoslavie. Interrogé par la revue *Sentinelle* en 1992 sur les leçons qu'il avait tirées de son service dans les Balkans, le général parla dans les termes qui suivent de la force totale réunissant réguliers et réservistes.

En Yougoslavie, j'ai pu confirmer quelque chose que je soupçonnais depuis toujours : il importe surtout de produire de bons soldats, de bonnes sections et de bons pelotons. Si vous consacrez votre énergie seulement au niveau des compagnies, des bataillons et des brigades, toute la structure s'effondrera lorsque vous l'enverrez sur le terrain. L'Armée de la Force totale que nous

13. Le groupe de reconnaissance du bataillon arriva en Croatie le 13 mars 1992, le reste de l'unité au début du mois d'avril.



Des Casques bleus provenant du 1^{er} Bataillon du R22^eR à l'aéroport de Sarajevo. Des Voltigeurs servirent avec cette unité en Bosnie-Herzégovine.

sommes en train de mettre sur pied doit être fondée sur [...] la formation de spécialistes dans les divers corps et l'entraînement de bons officiers et de bons militaires du rang. [...]

La Force totale est le seul moyen de permettre à l'Armée d'accomplir son mandat¹⁴.

À la question « Enverriez-vous avec confiance un bataillon de réservistes en Yougoslavie ? », le général répondit sans détour : « Oui, un tel bataillon pourrait faire plein de choses. Mais il aurait besoin d'assez de temps pour se préparer¹⁵. »

Les Voltigeurs, tout comme les autres régiments de milice, ne furent pas appelés à fournir de sections ou de pelotons aux Casques bleus déployés en ex-Yougoslavie, mais à compter de 1993, ils fournirent plusieurs « bons militaires du rang » et quelques officiers. Les premiers Voltigeurs à servir en Croatie quittèrent Québec au mois d'octobre de cette année-là, après une période d'entraînement intensif d'environ trois mois à la base de Valcartier. Une quarantaine de membres du régiment s'étaient portés volontaires et 26 d'entre eux furent acceptés et intégrés pour la plupart au 1^{er} Bataillon du Royal 22^e Régiment, commandé par le lieutenant-colonel Marc Lessard. Les quelques autres furent versés au 12^e Régiment blindé du Canada en partance pour la Bosnie-Herzégovine. Sur les 752 militaires que regroupait le bataillon du Royal 22^e Régiment, on comptait 179 miliciens, soit 23,8 % de l'effectif total.

Au nombre des souvenirs vivaces que conservent les Voltigeurs, avec leurs compagnons du 22^e, figurent les longues heures de travail qu'ils durent fournir pour rendre sécuritaires les postes d'observation de leur secteur et les habitations qui leur étaient réservées. À cette fin, ils remplirent et manipulèrent quelque 100 000 sacs de sable. Ils durent par la suite occuper ces

14. *Sentinelle*, déc 1992/jan. 1993, p. 3.

15. *Ibid.*, p. 3.

VOLTIGEURS DE QUÉBEC
CROATIE
octobre 1993 — mars 1994

Sergent P. Alain	Sergent G. Fréchette
Soldat J. Allain	Soldat P. Gagné
Soldat E. Bélanger	Soldat M. Gagnon
Caporal J. Berthiaume	Caporal-chef D. Huot
Soldat R. Côté	Soldat N. Lanouette
Soldat P. Darveau	Soldat J. Lapointe
Caporal J. Dorion	Soldat Y. Lemaire
Soldat K. Flamand	Soldat F. Lévesque
Soldat Y. Fortier	Soldat S. Lévesque

Soldat S. Marcotte
 Caporal B. Paradis
 Soldat G. Piché
 Soldat F. Rochon
 Caporal S. Roy
 Caporal D. Sévigny
 Soldat E. Simard
 Caporal M. A. Urbancig

postes, observer et rapporter les violations du cessez-le-feu, assurer la liberté de mouvement des Casques bleus, maintenir la liaison entre les parties et distribuer des secours humanitaires (vêtements, nourriture et carburant). Tout cela à la grandeur du secteur Sud, considéré par le major-général J. A. MacInnis, commandant adjoint de la FORPORNNU, comme le secteur le plus difficile de la Croatie. D'une superficie de 680 kilomètres carrés, il était perurbé sur le plan social et divisé géographiquement par une importante chaîne de montagnes rendant les déplacements hasardeux.

Dans un message du commandant du secteur Sud, le colonel George Oesling, on lit que les membres du bataillon du



Des Voltigeurs au nord et au sud. Ci-dessus le sergent Carl Pelletier avec des Canadian Rangers à Ijujivik (1998). Ci-dessous le caporal-chef Claude Garneau à Chypre (1992).



Royal 22^e Régiment, ainsi que les miliciens qui étaient attachés temporairement à cette unité, ont réussi en Croatie non seulement à apaiser la souffrance de plusieurs malheureux, mais aussi à sauver des vies¹⁶. Le major-général Alain Forand, qui servit lui aussi en Croatie, rappelle de son côté que seulement trois mentions élogieuses furent attribuées par le commandant de la FORPRONU et que l'une d'elles s'adressait au 1^{er} Bataillon du Royal 22^e Régiment¹⁷.

Au sein de la FORPRONU en Bosnie-Herzégovine

Le Canada, qui avait répondu à l'appel de l'ONU pour la Croatie et Sarajevo, se montra prêt également pour la Bosnie où il dépêcha un important contingent. En 1993 et 1995, le Royal 22^e Régiment fut de la partie avec un bataillon renforcé de quelques centaines de militaires, dont plusieurs réservistes. Dans les deux cas, des Voltigeurs prirent part aux opérations.

Le 2^e bataillon du Royal 22^e Régiment, redésigné Groupement tactique 2^e Royal 22^e Régiment, quitta Québec, sous le commandement du lieutenant-colonel Pierre Desjardins, à la fin du mois d'avril et au début du mois de mai 1993, à destination de Visoko et de Srebrenica. La petite ville de Visoko est située à 35 kilomètres au nord-ouest de Sarajevo. Se trouvant sur la ligne séparant les Musulmans des Serbes, elle ne fut pas un endroit de tout repos pour le bataillon (CANBAT), qui y avait regroupé la plus grande partie de ses effectifs dans des bâtiments du secteur industriel. Par ailleurs le village de Srebrenica, où se trouvait un sous-secteur, était situé à environ 100 kilomètres au nord-est de Visoko. Proche des combattants, il exigeait des précautions de tous les instants.

16. OP Harmony, CANBAT 1 1993-1994, groupe-bataillon 1^{er}, Royal 22^e Régiment, Livre Souvenir, p. 2.

17. Brig.-gén. A. R. Forand, *La chute de la République de Krajina* (Conférence), 19 juin 1996, p. 53.

L'extrait qui suit, provenant du Journal de guerre de la compagnie B, donne une idée de l'arrivée des Casques bleus à Visoko et de la vie qu'ils y menèrent :

Notre première aventure a été le voyage Split-Ploce qui dura deux heures vitesse Mach 1 et dépassements permis même dans les courbes. Nos chauffeurs étaient certainement de grands fans de notre regretté «Ti-Gilles Villeneuve». Ploce, on ne croyait pas ça : une vue sur la mer Adriatique et un hôtel 3 étoiles avec de la nourriture très locale...

Le lendemain, le groupe fut divisé en deux : les chanceux et les malchanceux. Les chanceux ont eu le droit de prendre place à bord d'un avion qui ressemblait à un Buffalo canadien, mais avec des hiéroglyphes russes... Quelle chance que d'atterrir à l'aéroport de Sarajevo ! Vision apocalyptique comme dans les films de guerre : trous de balles, trous d'obus, vitres brisées, poches de sable et j'en passe. Les malchanceux eurent droit à un merveilleux tour guidé de 14 heures, sans guide... La «run de lait», quoi ! Rendus à Visoko nous eûmes pour mission d'assurer la sécurité du camp, de renforcer le barbelé, d'occuper et de modifier l'emplacement des postes d'observation [...], d'effectuer des escortes de convois, de rapporter toutes violations au cessez-le-feu. Le poste d'observation Roméo a enregistré la 10 000^e violation le 13 juin. Plusieurs d'entre nous ont également connu l'étonnante sensation de se faire tirer dessus¹⁸.

Plusieurs documents parlent de la vie à Srebrenica. L'extrait qui suit provient d'un compte-rendu de la compagnie A.

18. Journal de guerre Cie 13 GT2 Royal 22^e Régiment, dans Cavalier Bleu, GT2 R22^eR, mai 1993, p. 3-4.

À notre arrivée à Srebrenica, la population locale se posait de sérieuses questions; les regards étaient comme si nous avions une maladie.

Laissez-moi vous dire que les installations ici étaient tellement dans un piteux état que moi aussi j'aurais été content de partir. Il n'a fallu que quelques jours pour que le système de douches, toilettes, les bunkers, ainsi qu'un système de sécurité autour du camp et sur les postes soient efficaces [...]

Nous ne sommes pas venus nous battre pour protéger des investissements monétaires ou pour des barils de pétrole. Nous sommes ici tout simplement pour protéger le droit irréfutable de chaque être humain de vivre sa vie libre. Il y a longtemps, mon grand-père m'a dit : « la noblesse d'un homme n'est pas un droit de naissance, elle est définie par ses actions. » Il m'est impossible en ce moment de penser à quelque chose de plus noble que la tâche qu'on accomplit en ex-Yougoslavie présentement. En plus de faire des convois humanitaires de ravitaillement et de médicaments, nous leur fournissons quelque chose de bien plus essentiel... Nous leur donnons l'espoir qu'un jour leurs vies retrouveront la stabilité et la paix d'autrefois.

Enfin, une dernière citation que je n'ose pas traduire, mais qui montre bien elle aussi que la formation donnée aux Casques bleus canadiens n'en fait vraiment pas des robots.

My first taste of that reality happened not while observing the nightly fire fights, nor mobile hearing the blasts and gunfire, nor when training with live mines, but while constructing an observation tower. During the construction of the tower I was approached by an eight year old girl who had her little two year old sister in tow. Dressed in tiny sneakers, shorts, knee high socks, and a little white T-shirt, the youngest child



En Bosnie-Herzégovine : ci-dessus le caporal P. Perreault (1993) ; ci-dessous le caporal-chef P. Faucher (1999-2000).



innocently ask: « gum please ». Looking at her through the rows of barbed wire and concertina fence that separated us, my eyes watered and my heart caught in my throat as I fought with the notion of cutting through the wire and bringing her home to safety. She received her gum. In fact she received the whole pack and I received a considerable shock. Canadians count your blessings. Count yourselves lucky to live in a country without war¹⁹.

Le Groupement tactique 2^e Royal 22^e Régiment comptait dans ses rangs en Bosnie pas moins de 275 réservistes. À Srebrenica, la section 2 de la compagnie A était composée exclusivement de réservistes québécois provenant des Fusiliers de Sherbrooke, des *Canadian Grenadier Guards* et du 6^e bataillon du Royal 22^e Régiment. Les Voltigeurs, qui comptaient un officier, le capitaine C. Lévesque, trois sous-officiers supérieurs, l'adjudant A. Gauthier et les sergents A. Dubé et P. Simoneau, cinq caporaux-chefs, sept caporaux et neuf soldats, ne furent pas regroupés dans une sous-sous-unité, mais dispersés un peu partout dans le bataillon, selon les besoins. C'est ainsi qu'ils purent connaître plusieurs facettes du groupement tactique et y contribuer, peut-être modestement, mais de façon diversifiée, et tout autant réelle.

En tant qu'officier de liaison pour les affaires civiles, le capitaine Christian Lévesque joua un rôle plus visible que celui de la plupart de ses compagnons des Voltigeurs. Dans un article publié dans les *Cahiers des Voltigeurs*, il parle de la beauté du paysage, de la bienveillance de la plupart des gens toujours disposés à bavarder autour d'un café, une cigarette à la bouche, mais il évoque aussi les rivalités entre les belligérants qui rendaient difficile le règlement des conflits, la complexité du travail, la grandeur du territoire à couvrir et l'incapacité dans laquelle il se trouvait de répondre à tous les besoins²⁰. Beaucoup d'autres

19. A letter home, by corporal F. Bird, dans *Cavalier bleu*, GT 2 R22^eR, mai 1993, p. 7.

20. *Cahiers des Voltigeurs*, vol. 3, n^o 8, p. 6.

**VOLTIGEURS DE QUÉBEC
BOSNIE-HERZÉGOVINE
mai 1993 — novembre 1993**

Capitaine C. Lévesque

Sergent A. Dubé

Caporal-chef C. Bérubé

Caporal-chef S. Desmeules

Caporal-chef M.J. Guèvremont

Caporal N. Champagne

Caporal S. P. Fréchette

Caporal C. Racine

Soldat S. D'Amours

Soldat P. Laperrière

Soldat N. Pouliot-Morin

Soldat P. Samson

Soldat C. Verville

Adjudant A. Gauthier

Sergent P. Simoneau

Caporal-chef N. Bluteau

Caporal-chef Y. Doublet

Caporal-chef J. Berthiaume

Caporal M. Charbonneau

Caporal P. Perreault

Caporal D. Roy

Soldat N. D'Anjou

Soldat S. Lavallée

Soldat N. Robitaille

Soldat E. St-Gelais



À droite, le capitaine Christian Lévesque, officier de liaison en Bosnie-Herzégovine.

éprouvèrent sans doute de pareilles frustrations en Bosnie. Pour le commandant de la force de l'ONU en Bosnie, le lieutenant-général F. Briquemont, un officier belge remarquable, ce n'est pas cela qu'il faut retenir du Groupement tactique 2^eR22^eR. À la fin du mois d'octobre 1993, peu avant que cette unité spéciale ne quitte les Balkans pour rentrer au Canada, le général adressa à ses membres le message non équivoque qui suit.

Chers militaires du CANBAT 2,

Permettez-moi de féliciter chaleureusement tous les officiers, sous-officiers et soldats du Groupement tactique pour la manière impeccable dont ils ont rempli leur difficile mission en Bosnie-Herzégovine. Ce ne sont pas des félicitations de circonstance ; elles expriment ma conviction que je pouvais toujours compter sur « mes » Canadiens pour remplir n'importe quelle mission.

Lors de mes visites dans vos unités, à Visoko et à Srebrenica, j'ai été impressionné par le professionnalisme de vos hommes et femmes, leur moral élevé, leur disponibilité, leur franchise et, *last but not least*, leur bonne humeur. Le plus bel hommage que je puisse rendre à votre Groupement tactique est de lui dire simplement que ce fut un privilège pour moi de pouvoir disposer d'une telle unité sous mon commandement.

Je vous souhaite un bon voyage de retour au Canada, tout le bonheur possible au sein de vos familles et j'espère qu'un jour prochain, j'aurai l'occasion de visiter votre régiment au bord du Saint-Laurent.

Avec mon fidèle souvenir

lieutenant-général F. Briquemont²¹

21. Opération Cavalier 1993, Groupement tactique 2^eR22^eR, p. 2.



En ex-Yougoslavie en 1993 ; ci-dessus le caporal-chef S. Desmeules; ci-dessous le caporal S. P. Fréchette.



Deux ans après le retour au Canada du 2^e Bataillon du Royal 22^e Régiment, ce fut au tour du 3^e Bataillon de se rendre en Bosnie-Herzégovine. Arrivé dans la grande région de Sarajevo au début du mois de mai, il s'installa lui aussi à Visoko, ainsi qu'à Kiseljak où se trouvait le quartier général du commandement de la Bosnie-Herzégovine (ONU). Commandée par le lieutenant-colonel Danny Redburn, l'unité comptait 827 militaires, dont plusieurs réservistes au nombre desquels se trouvaient des Voltigeurs.

Comme une trêve de quatre mois venait de prendre fin, le Groupement tactique 3^e Royal 22^e Régiment vécut des moments difficiles au camp de cette mission. Le colonel Pierre Daigle, commandant du contingent canadien, les a résumés ainsi :

Rappelez-vous l'épisode éprouvant des prises d'otages, les nombreuses provocations, les insultes et menaces, mais rappelez-vous également les visages des gens marqués par la tristesse, le désarroi et la douleur qu'ils héritèrent de la guerre²².

De son côté, le lieutenant-colonel Redburn évoque les attaques aériennes de l'OTAN autour de Sarajevo qui déclenchèrent la crise d'Ilijar : 53 membres de son bataillon furent retenus du côté serbe du front. Il se rappelle aussi les jours où le camp de Visoko fut attaqué par les forces serbes et celui de Kiseljak par des militaires croates équipés d'armes antichars. Le jour où un de ses hommes fut abattu par un tireur d'élite, ainsi que l'isolement de Visoko pendant cinq jours durant l'offensive bosniaque du 15 juin comptent enfin parmi ses souvenirs les plus pathétiques²³.

Peu importe ces inévitables difficultés, le bataillon s'en tira honorablement et rentra au pays satisfait d'avoir servi la cause

22. OP Cavalier CANBAT2 1995, Groupement tactique 3^eR22^eR, Livre Souvenir, p. 2.

23. *Ibid.*, p. 3.

**VOLTIGEURS DE QUÉBEC
BOSNIE-HERZÉGOVINE
avril 1995 — novembre 1995**

Capitaine A. Chabot	Sergent A. Dubé
Caporal-chef S. Chevrier	Caporal-chef S. Desmeules
Caporal-chef C. Marcotte	Caporal-chef J. F. Nantel
Caporal-chef B. Van de Velde	Caporal J. Berthiaume
Caporal J. Carpentier	Caporal G. Dorion
Caporal S. Lavallée	Caporal C. Racine
Caporal J. Tremblay	Caporal M. A. Urbancig
Soldat J. Dumont	Soldat N. Lanouette
Soldat M. Longchamps	Soldat V. Milliard

de la paix. Ce bataillon fut le dernier à servir au sein de la FOR-PRONU en Bosnie. Son arrière-garde quitta l'ex-Yougoslavie le 28 novembre 1995. La rotation des troupes canadiennes en Croatie avait pris fin deux mois plus tôt avec le retour à la Citadelle de Québec du Groupement tactique 2^eR22^eR commandé par le lieutenant-colonel J.J. Morneau. L'activité fébrile qui régna durant six mois dans les lignes du camp de Rastivic, ainsi que dans les camps de compagnie et les postes d'observation, témoigne aussi du rôle important joué par cette unité dans le secteur Sud de la Croatie en 1995.

Au nombre des réservistes qui servirent en Bosnie avec le Groupe tactique 3^e Royal 22^e Régiment, se trouvaient 18 Voltigeurs : un officier, le capitaine Alain Chabot, un sous-officier supérieur, le sergent A. Dubé, cinq caporaux-chefs, sept caporaux et quatre soldats. Appelé à donner ses impressions sur son séjour en Bosnie, le capitaine Chabot résuma sa pensée en disant : « Avec du recul, on s'aperçoit qu'une expérience de ce genre peut être enrichissante et ce, sur tous les plans. Cette mission m'a surtout ouvert les yeux parce que j'ai pu constater la dévastation qu'une guerre peut créer. On a beau voir ce qui se

« passe à la télévision, on ne peut pas se faire une idée précise tant que l'on ne l'a pas vu de ses propres yeux²⁴. »

À Haïti, avec la MINUHA

La République d'Haïti connut plusieurs coups d'État après le départ de François Duvalier, son « président à vie », en 1986. Le dernier eut lieu au mois de septembre 1991, lorsque le président Jean-Bertrand Aristide fut renversé par des militaires. À l'instigation du secrétaire général de l'ONU, des ententes furent signées en 1993 par le président Aristide, le commandant en chef des Forces armées haïtiennes et les différents partis présents dans le gouvernement. Ces ententes prévoyaient le retour du président le 30 octobre de cette année-là et l'établissement d'une mission des Nations Unies à Haïti (MINUHA). Cette mission fut autorisée par le Conseil de sécurité le 23 septembre 1993²⁵. Toutefois, les autorités militaires et policières en place s'opposèrent à sa venue, ce qui amena le Conseil de sécurité à autoriser les États membres à former une force multinationale, au mois de juillet 1994, dont le mandat était d'écarter le leadership militaire à Port-au-Prince et d'y ramener le président Aristide²⁶. Vingt-huit pays, dont le Canada, contribuèrent à cette force, qui fut accueillie sans opposition sur le territoire haïtien. Peu après, 12 observateurs de l'ONU furent envoyés à Haïti. Enfin, le 15 octobre 1994, le président Aristide pouvait reprendre ses fonctions dans la capitale et, le 31 mars 1995, la Mission des Nations Unies à Haïti (MINUHA) remplaçait la Force Multinationale.

Plusieurs militaires canadiens servirent à Haïti. En plus d'un important contingent de la Force aérienne du Canada arrivé tôt sur les lieux, les trois bataillons réguliers du Royal 22^e Régi-

24. *Cahiers des Voltigeurs*, vol. 4, n° 4, p. 15.

25. Conseil de sécurité, Résolution 867, 23 septembre 1993.

26. Conseil de sécurité, Résolution 940, 31 juillet 1994.



Un détachement de Casques bleus canadiens à Haïti en 1995. Cinq sous-officiers provenant des Voltigeurs servirent dans ce pays avec la MINUHA.

ment et le 5^e Régiment d'artillerie légère du Canada (5^e RALC) y séjournèrent durant des périodes de six mois. En 1996 et 1997, les brigadiers-généraux canadiens Pierre Daigle et Robin Gagnon commandèrent successivement la MINUHA. Cinq Voltigeurs de Québec servirent à Haïti ces années-là. Le dernier à le faire, le caporal Timothy Sicard-Payant, rentra au pays avec le 3^e bataillon du Royal 22^e Régiment à la fin de l'été 1997. Le sergent Martin Higgins, l'un des cinq, a décrit dans les termes qui suivent le travail que lui et ses compagnons ont fait à Haïti :

Notre travail dans ce pays, qui fut un jour le joyau des Antilles, aura été d'assister la police haïtienne à instaurer et à maintenir l'ordre et la sécurité dans cette nouvelle démocratie. Ce n'est vraiment pas une tâche facile dans ce pays si longtemps dirigé par une dictature, où la

corruption et les abus de plusieurs auront confondu démocratie et le droit de tout faire. Résultats : désastre écologique, perte de confiance quasi totale dans les institutions, crimes grimant en flèche et le niveau d'hygiène et de salubrité empirant. C'est donc contre ces maux que nous avons travaillé au cours des derniers mois.

Nous étions quatre Voltigeurs au sein de la mission d'appui des Nations Unies à Haïti. Le sergent Martin Higgins et le caporal-chef Benoît Van de Velde au peloton de reconnaissance, le caporal Nancy Robitaille à l'administration et le caporal Laurent Desponts avec les mécaniciens.

Haïti, un autre endroit à l'étranger où les Voltigeurs auront fait leur marque, après l'Allemagne, Chypre, l'Égypte, la Bosnie et la Croatie²⁷.

Le Conseil de liaison des Forces canadiennes

La participation des réservistes aux missions des Nations Unies est facilitée par la collaboration des entreprises et des organisations civiles. Sans cet appui, la plupart des réservistes ne pourraient servir à l'étranger avec les Casques bleus et acquérir la formation qu'exige ce genre de travail. Ce qui ne signifie pas qu'il est facile d'intégrer engagements civils et engagements militaires. C'est ce qui a amené d'ailleurs les militaires à mettre sur pied un organisme, connu sous le nom de Conseil de liaison des Forces canadiennes (CLFC), dont la tâche principale consiste à montrer aux employeurs les avantages qu'offre la formation militaire non seulement lorsque le réserviste porte l'uniforme, mais aussi lorsqu'il réintègre la vie civile.

Le CLFC s'acquitte de sa tâche de multiples façons, mais avant tout en maintenant des contacts étroits aussi bien avec les

27. *Cahiers des Voltigeurs*, vol. 4, n° 6, p. 16.



Le sergent Martin Higgins à Port-au-Prince en République d'Haïti en 1996.

employeurs qu'avec les réservistes sur le terrain. Au moment d'écrire ces lignes, le brigadier-général (ret.) Marc-André Bélanger est président du conseil pour le Québec et le colonel honoraire Marcel Jobin, qui avait assumé cette responsabilité avant lui, en est le vice-président à vie. Les réservistes en service avec les Casques bleus à Chypre se souviennent que le colonel Jobin, colonel honoraire du régiment, leur fit une visite au début des années 1990²⁸. Au mois de novembre 1999, ce dernier rendit aussi visite au caporal-chef Patrick Faucher et aux caporaux Dominic Bertrand, Isabelle Nowlan et Scott MacDonald, tous les quatre en service dans une Bosnie dévastée par la guerre.

28. Cette année-là, John C. Aeton était le président national du CFLC et Robert Murray, le vice-président pour l'Est du Canada.

LE VERGLAS, L'OPÉRATION RÉCUPÉRATION ET LES VOLTIGEURS

Un verglas d'enfer s'abat sur une grande étendue du territoire québécois

Le mois de janvier 1998 fut particulièrement pénible pour de très nombreux Québécois. Les quatre premiers jours du mois furent froids, même très froids, mais à compter du 5, la température s'éleva de façon appréciable et la pluie se mit à tomber, se transformant aussitôt en verglas. Une semaine de ce régime métamorphosa le paysage québécois et bouleversa la vie de milliers de personnes. Les grandes régions de Montréal, des Laurentides, de l'Outaouais, de la Montérégie et du Centre du Québec furent toutes atteintes sérieusement. Non seulement les branches des arbres ployaient sous le poids de la glace, mais les arbres eux-mêmes et les installations électriques s'effondraient. De nombreux pylônes d'Hydro-Québec s'abattirent, privant de courant électrique des régions peuplées pendant plusieurs semaines. Pour remettre le système en état, Hydro-Québec dut faire alors appel à des équipes de travailleurs spécialisés des autres provinces canadiennes et des États-Unis qui exécutèrent leur boulot héroïquement dans des conditions épouvantables. C'était l'une des grandes catastrophes naturelles de l'histoire du Québec.

Le 7 janvier, deux jours à peine après le début du verglas, on estimait à deux millions le nombre de Québécois dans le

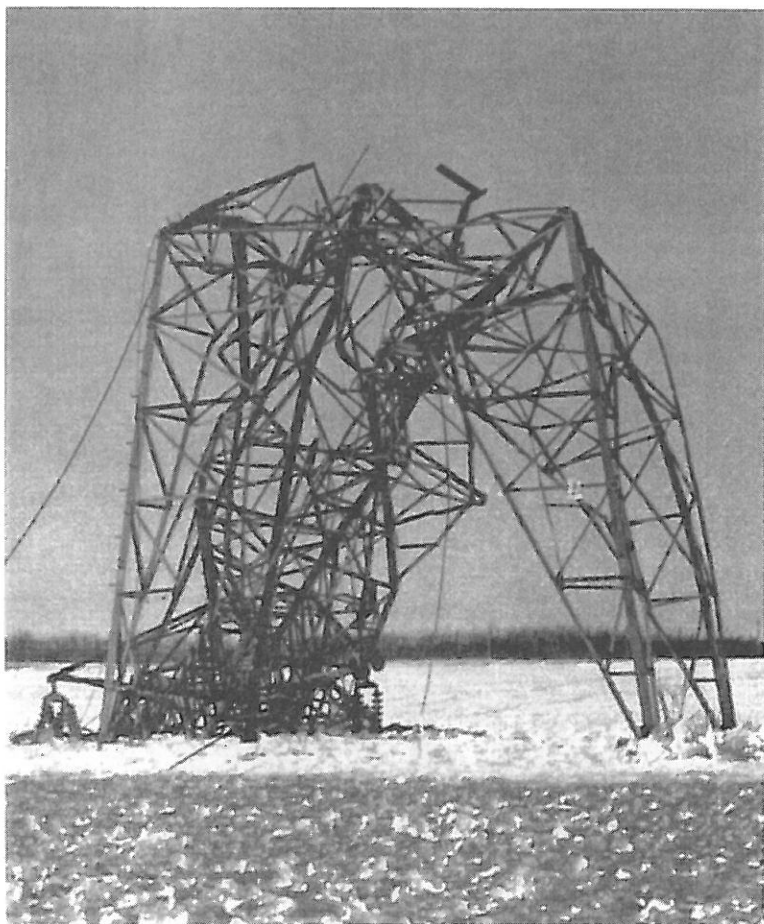
noir¹. Le 8 janvier, les journaux de la région de Québec, éparpillés par la glace, faisaient état de routes et d'autoroutes fermées, de panneaux de circulation indéchiffrables, de liaisons ferroviaires interrompues, de maisons d'enseignement, d'édifices à bureau et d'industries fermés, de services bancaires inaccessibles, d'approvisionnements en eau potable menacés, de services hospitaliers réduits, d'établissements ravagés. Tout cela, sans compter des milliers de résidences, d'édifices et de commerces privés non seulement d'éclairage mais de chauffage.

Conjointement avec Hydro-Québec, nombreux furent les intervenants qui secoururent les sinistrés. La division québécoise de la Croix-Rouge ouvrit rapidement des centres d'hébergement et fournit des lits et des provisions. La Sûreté du Québec et les divers corps de policiers municipaux cherchèrent à leur façon à se faire rassurants. Les autorités municipales ouvrirent elles aussi des centres d'hébergement. Le gouvernement du Québec s'engagea à venir en aide aux villes et villages sinistrés, et le conseil des ministres adopta un décret d'assistance financière. La Sécurité civile du Québec réagit, elle aussi, mais, il faut le dire, dans la limite de capacités jugées insuffisantes. Enfin les Forces canadiennes vinrent à la rescousse de tous ces organismes dépassés par les événements. La contribution de la force terrestre en général et de celle des Voltigeurs de Québec en particulier fait l'objet du présent chapitre.

Les unités de la Force régulière, les premières à intervenir

Ce mardi 6 janvier 1998, la pluie verglaçante s'abattait sans relâche sur le sud-ouest du Québec et la météo ne prévoyait pas d'accalmie pour les jours suivants. Le quartier général du secteur du Québec de la Force terrestre n'attendit pas qu'on frappe à sa porte pour offrir son aide aux autorités civiles. À 15 h 15, le major-général Alain Forand, commandant du secteur, prit contact avec la

1. *Le Journal de Québec*, 7 janvier 1998, p. 1.



De nombreux pylônes d'Hydro-Québec comme celui-ci croulèrent sous le poids du verglas. (MDN)

direction de la Sécurité publique du Québec établie à Sainte-Foy, dans la région de Québec, pour lui proposer l'envoi immédiat d'un officier de liaison. Vraisemblablement mal renseignée (certains diront plutôt en raison de motifs politiques), la Sécurité publique estima que l'offre était prématurée et que la Croix-Rouge pouvait suffire aux besoins en mettant à sa disposition quelque 1000 lits de

Pour le quartier général de la Force terrestre au Québec, le temps des discussions était révolu : une action énergique s'imposait pour prévenir le pire. C'est ainsi qu'à 11 h, le centre des opérations du secteur, situé sur la rue Atwater, à Montréal, se mit à l'œuvre et que l'ordre fut donné à l'unité d'intervention immédiate (en l'occurrence le 5^e Régiment d'artillerie légère du Canada cantonné à Valcartier) de se préparer à intervenir à brève échéance. Le reste du 5^e Groupe-brigade mécanisé du Canada (5^e GBMC), se trouvant également au nord de la ville de Québec, fut aussi mis en état d'alerte.

Tôt le matin du 8 janvier la Sécurité publique, qui ne pouvait vraiment pas suffire à la tâche, demanda l'intervention d'une centaine de militaires à Saint-Hyacinthe pour appuyer les travailleurs d'Hydro-Québec. Considérant cette demande bien timide, le général Forand résolut plutôt d'envoyer immédiatement 500 militaires dans la Montérégie, soit son unité d'intervention immédiate et une troupe d'ingénieurs. Plus tard dans l'avant-midi, le général décida aussi de faire venir à Montréal le reste de sa brigade mécanisée qui se trouvait encore à Valcartier. Enfin, vers 16 h, le gouvernement du Québec prit à son tour la décision de se tourner vers les forces armées. Ces dernières, qui comptaient déjà des effectifs sur place, passèrent donc à l'action au cours de la soirée. L'opération Récupération démarrait à toute vapeur².

L'arrivée de la 5^e Brigade à Montréal les 8 et 9 janvier redonna confiance aux sinistrés qui se comptaient par milliers dans chacune des 30 municipalités formant la Communauté urbaine de Montréal (CUM). *Le Journal de Québec* titra peu après « Les Montréalais reçoivent les militaires en héros³. »

« Tout le monde nous remercie, c'est l'enfer », se sont exclamés les soldats Sébastien Girard et Patrick

2. Cette opération englobait l'aide apportée par les Forces canadiennes aussi bien à l'Ontario qu'à Québec.

3. *Le Journal de Québec*, 11 janvier 1998, p. 5.



La tâche des militaires ne se limita pas à ramasser et à transporter des branches.
(MDN)

Lamontagne. Ces derniers, attachés au Royal 22^e Régiment, ont ramassé des branches, en plus d'aider plusieurs citoyens à sortir leurs voitures embourbées dans la neige à Outremont. Spontanément les Montréalais offrent café et nourriture aux soldats⁴.

Le 9 janvier, la pluie verglaçante continuait à tomber et le danger d'une panne d'électricité majeure dans l'île de Montréal devenait une possibilité qu'on ne pouvait écarter. Le premier ministre du Québec demanda au premier ministre du Canada de doubler les effectifs des Forces canadiennes au Québec, ce que ce dernier accepta immédiatement. Le général Forand résuma en ces termes la situation qui prévalait à ce moment-là :

La situation est critique et exige un maximum d'effort de tous les intervenants. Le chef d'état-major de la Défense, le général Maurice Baril, a ordonné aux troupes d'intervenir. Le déploiement commence immédiatement et il sera complété au cours des prochains jours [...]. Il s'agit d'une augmentation d'effectif considérable qui obligera les Forces canadiennes à déplacer du personnel de partout au pays dans des conditions météorologiques défavorables pour acheminer les militaires au Québec de façon sécuritaire et le plus rapidement possible.

Les troupes viendront de régions aussi éloignées qu'Edmonton, en Alberta, et que Gagetown au Nouveau-Brunswick⁵.

L'arrivée des unités venant de l'extérieur du Québec porta le nombre de militaires réguliers en service au Québec à plus de 9 000 hommes et femmes.

4. *Ibid.*

5. Déclaration du major-général Alain Forand, commandant du Secteur du Québec de la force terrestre sur l'aide des Forces canadiennes aux autorités civiles du Québec, 9 janvier 1998.

Les miliciens appelés à la rescousse

Les Voltigeurs n'eurent pas à attendre bien longtemps avant d'être appelés à contribuer eux aussi à l'opération Récupération. Le 9 janvier, 24 heures à peine après l'arrivée des premiers militaires réguliers dans la Montérégie et quelques heures seulement après le regroupement à Montréal des unités restantes du 5^e Groupe-brigade, le général Forand fut autorisé par le sous-chef de l'état-major de la Défense à faire également appel aux services d'unités de milice se trouvant au Québec. C'est ainsi qu'avant même l'arrivée dans la région sinistrée du 1^{er} Groupe-brigade en provenance de l'Ouest canadien, les 34^e et 35^e Brigades de la milice, dont les quartiers généraux se trouvent respectivement à Montréal et à Québec, furent appelés à fournir du personnel.

Sachant que la plupart des réservistes sont des civils au service d'entreprises et d'organisations non gouvernementales, il était difficile de prévoir ce qui résulterait de cette initiative. « J'anticipais une contribution d'environ 500 miliciens », écrit le général Forand peu après l'opération. « Je fus agréablement surpris. Sans préavis et en dedans de 24 heures, presque 2 000 miliciens se sont présentés à leur régiment [...]. Ce qu'il faut retenir est leur réponse rapide et nombreuse, ainsi que leur performance hors pair⁶. » Pour être plus précis, disons que 18 unités appartenant à la 34^e Brigade (Montréal) et 17 appartenant à la 35^e Brigade (Québec) fournirent rapidement beaucoup d'hommes et un certain nombre de femmes, plus exactement 900 pour ce qui est de la 35^e Brigade commandée par le colonel Richard Frénette. Tandis que les miliciens de la brigade de la région de Montréal étaient intégrés au 5^e GBMC, à l'exception de ceux provenant du Régiment de Hull, tous ceux appartenant à la brigade de la région de Québec furent réunis (sauf les éléments du 55^e Bataillon des services) dans un groupe-bataillon

6. Major-général A. R. Forand aux colonels et lieutenants-colonels honoraires du SQFT, 5 mars 1998.

Le Fleur de Lys

Le Bulletin du SQFT

UNITÉS PARTICIPANTES / PARTICIPATING UNITS

SQFT	QG SQFT	5 GBMC	34 GBC	35 GBC	BFC MONTRÉAL	BFC VALCARTIER
	4 CIE RENS M R22eR	QG ET QGET 5 RALC 12 RBC 5 RGC 1 R22eR 2 R22eR 3 R22eR 5 BN S du C 5 Amb de C 5 PPM	QG 34 GBC RCH R DE HULL 2 RCA 3 RG 9 EG CGG RHC (BW) 4 R22eR 6 R22eR FUS MR R DE MAIS RMR 51 BON SVC 51 CIE MÉD	QG 35 GBC SHER H 12 RBC (M) 6 RAC 62 RAC 58 BAA 10 EG VOLTIGEURS FUS ST-L R DE CHAUD R DU SAG FUS DE SHER 55 BON SVC 52 CIE MÉD 55 CIE MÉD 55 PPM	GRN ST-HUBERT GRN ST-JEAN GRN L-P 715 ESC COMM BFC MIL/CSS	EC R22R

SQFT	1 CMBG	LFAA	2 RCR	1 CAN DIV	1 CAN DIV HQ
	QG ET QGET 1 RCHA LDSH 1 CER 1 PPCLI 2 PPCLI 3 PPCLI 1 SVC BN 1 FD AMB 1 MB PL		4 ESR 1 CEU ARMOUR SCHOOL		1 CDHSR 79 Comm Regt Kings

AIRCOM	MARCOM	AUTRES
1 CAD 1 WING 430 ETAH 433 ETAC (RENS) 438 ETAH 439 SQN 426 Sqn (Trenton) 4 WING (Cold Lake) 15 WING (Moose Jaw) 17 WING (Winnipeg) 19 WING (Comox) 22 WING (Nordic Bay) 14e ESCADRE (Aurora) 3e ESC OPS (RENS) 3e ESCADRE (det Valc) 2 AIR MOV SQN BFC BAGOTVILLE 8 ACCS (Trenton) 8 AES	BFC HALIFAX BFC ESQUIMALT NCSMQ HMCS HALIFAX HMCS Ville de Québec HMCS PROVIDER	91 AEF (Gander) BFC NORTH BAY BFC TRENTON CFNA HQ (Yellowknife) CFSU(OTTAWA) DLERM MCE Ottawa CLS Ottawa NDHQ DLM

AUTRES	GSS/SMA Mat	CFRETS	DISO
	25 DAFC 202 WD 3 CSG 4CFMCU	CFSAL BFC BORDEN CFSEME Borden	71 GP Comm 713 COMM 714 COMM

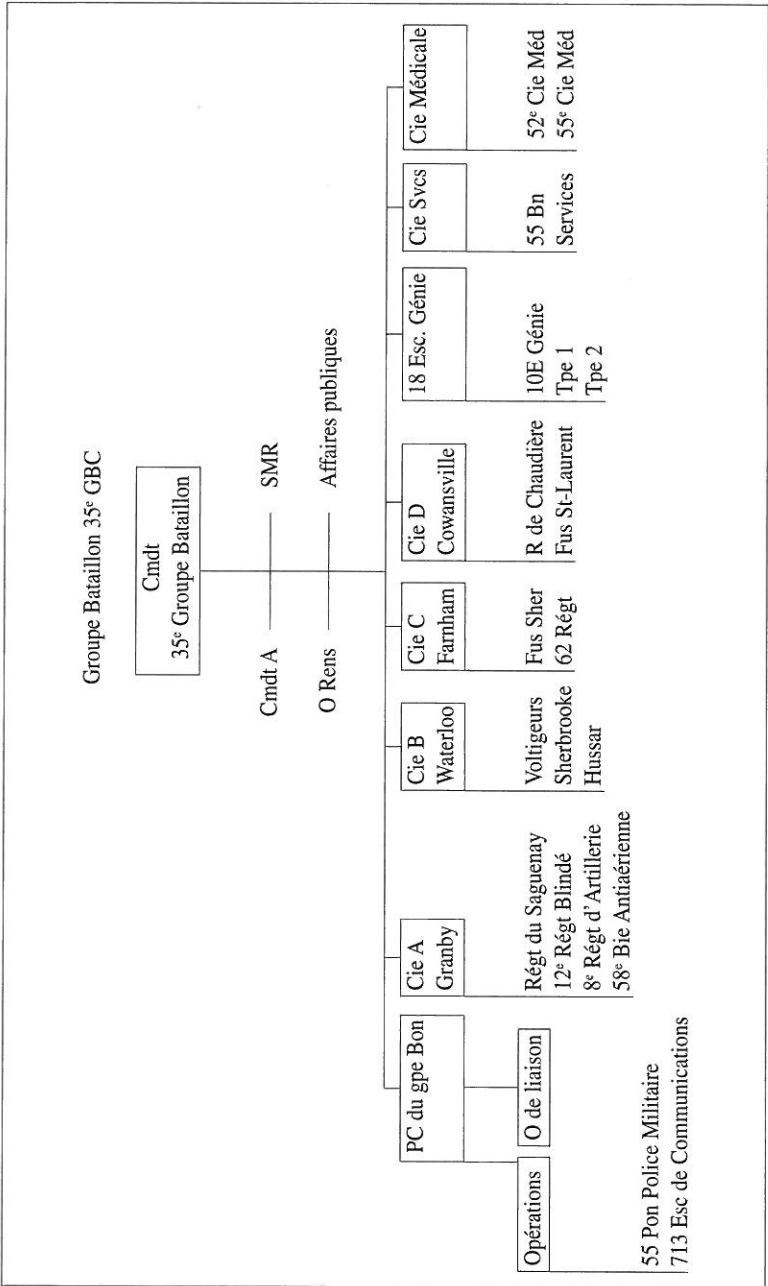
qui fut placé sous le commandement du lieutenant-colonel P. Bruneau du 12^e Régiment blindé du Canada, une unité de milice de Trois-Rivières. Les réservistes de ce groupe-bataillon provenaient des régions de Québec, Lévis, Trois-Rivières, Bas-Saint-Laurent, Saguenay, Shawinigan, Beauceville et Sherbrooke.

OPÉRATION RÉCUPÉRATION
UNITÉS PARTICIPANTES

35^e Groupe-brigade du Canada

- Quartier général du 35^e Groupe-brigade du Canada
- 12^e Régiment blindé du Canada (Milice)
- 6^e Régiment d'artillerie de campagne
- 3^e Régiment de génie
- Les Voltigeurs de Québec
- Les Fusiliers du Saint-Laurent
- Le Régiment de la Chaudière
- Le Régiment du Saguenay
- 58^e Batterie d'artillerie antiaérienne
- 55^e Bataillon des services (Québec)
- 55^e Compagnie médicale (Québec)
- 55^e Peloton de police militaire
- Les Fusiliers de Sherbrooke
- 62^e Régiment d'artillerie de campagne
- The Sherbrooke Hussars
- 52^e Compagnie médicale (Sherbrooke)
- 10^e Escadron de génie

Le groupe-bataillon de la 35^e Brigade fut appelé à travailler principalement au sein des municipalités régionales de comté (MRC) de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi. Il comptait, en plus d'une compagnie des services et d'une compagnie médicale, quatre compagnies désignées A, B, C et D, qui furent postées initialement à Granby, Sherbrooke, Farnham et Cowansville. Dès le 11 janvier toutes ces sous-unités se trouvaient dans



les zones sinistrées qui leur avaient été assignées. Deux jours plus tard, on rapportait que 9816 militaires réguliers et miliciens étaient ainsi déployés au Québec⁷.

Les Voltigeurs de Québec forment une compagnie

Les miliciens de la ville de Québec n'ont pas oublié la date du 10 janvier 1998. Les Voltigeurs, sous le commandement du lieutenant-colonel Claude Pichette, furent appelés ce jour-là à prendre part à l'opération Récupération. Un premier message de la brigade, reçu au régiment à 10 h 45, stipulait que tous les miliciens disponibles devaient être rassemblés pour une période de 72 heures ou plus pour renforcer le 5^e GBMC, que tous devaient avoir leur équipement d'hiver avec le *webbing*, les raquettes et le casque de combat ainsi que des rations pour 72 heures, que tous les toboggans devaient être fonctionnels, avec tout l'équipement supplémentaire nécessaire (pics, pelles, haches...), enfin que les véhicules devaient être prêts à partir et pourvus, si possible, de chaînes. Suivirent des appels téléphoniques à tous les membres de l'unité et, à 14 h 52, un second message de la brigade contenant un ordre de déploiement dans la région de Sherbrooke pour le lendemain à 8 h⁸.

Bien que le régiment soit une unité dont les membres sont pour la plupart des employés d'entreprises civiles, à la fin de l'après-midi de ce jour-là près d'une centaine de ses membres étaient réunis et prêts à partir. Ils quittèrent Québec en présence du commandant de l'unité, du colonel honoraire Marcel Jobin, de l'adjudant-chef Gaston Dubé, de l'aumônier, l'abbé Jean Tailleur, et de quelques anciens commandants. La plupart des Voltigeurs, soit 88, furent appelés à former la compagnie B, pla-

7. Fiche de renseignements, Opération Récupération, 12 janvier, 1998, p. 1.

8. QG35GBC aux unités 35GBC, message 10 h 45, 10 jan. 1998 et message 10 h 52, 10 jan. 1998.



Le capitaine François Dion, commandant de la compagnie B du Groupe Bataillon 35^e GBC.



Des Voltigeurs à l'œuvre durant la tempête de verglas du mois de janvier 1998.

VOLTIGEURS DE QUÉBEC
OPÉRATION RÉCUPÉRATION

OFFICIERS

Capt F. Dion
 Capt P. Dubé
 Capt P. A. Lalonde
 Capt C. Lévesque
 Capt S. Tremblay
 Lt W. Dallaire
 Lt P. Rhéaume
 Lt K. Thériault
 Slt D. Hubert
 Slt M. Coté
 Elof J.P.P. Petittlerc

SOUS-OFFICIERS

Adjuc G. Dubé
 Adjum R. Dugas
 Adj D. Godin
 Sgt P. Alain
 Sgt F. Gagnon
 Sgt P. A. Gagnon
 Sgt M. Higgins
 Sgt F. Huot
 Sgt C. Pelletier
 Sgt F. Simard

CAPORAUX-CHEFS

Cplc N. D'Anjou
 Cplc S.P. Fréchette
 Cplc R. Nadeau
 Cplc P. Perreault
 Cplc S. Roussin
 Cplc E. St-Gelais

CAPORAUX

Cpl R. Béclair
 Cpl P. Bernatchez
 Cpl C. Boulay
 Cpl N. Champagne
 Cpl P. Faucher
 Cpl R. Gendro
 Cpl G. Gosselin
 Cpl R. Laliberté
 Cpl R. Lefebvre
 Cpl E. Lefrançois

CAPORAUX (suite)

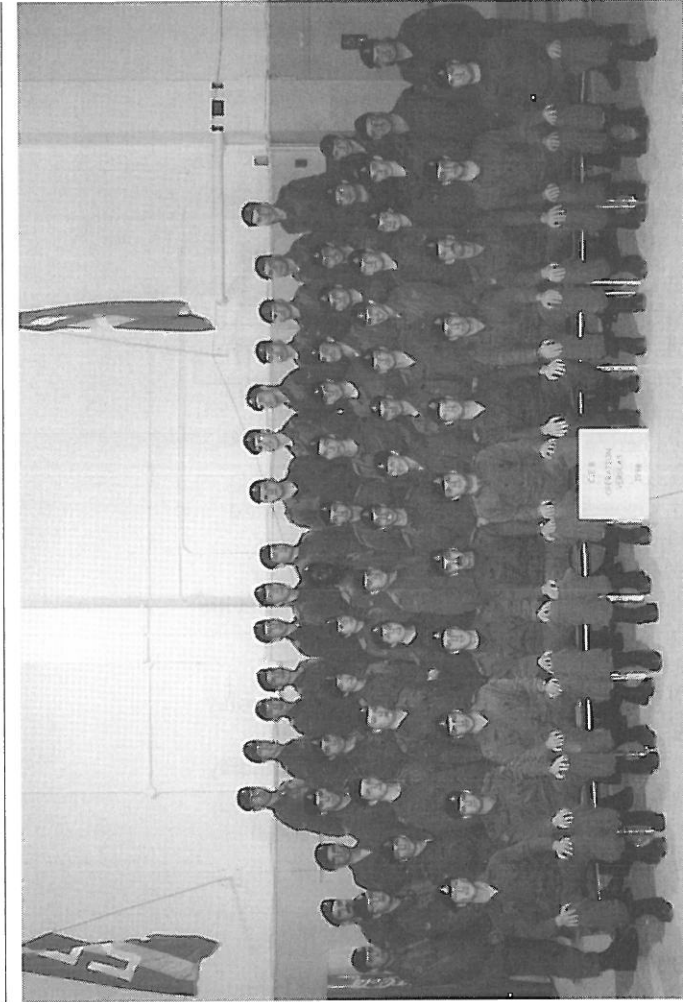
Cpl P.A. Michaud
 Cpl J. Nolin
 Cpl M. O'Grady
 Cpl S. Plourde
 Cpl Y. Poulin
 Cpl G. Provost
 Cpl N. Robitaille
 Cpl M. Tremblay
 Cpl D. Villeneuve

VOLTIGEURS DE QUÉBEC OPÉRATION RÉCUPÉRATION
--

SOLDATS PARTICIPANTS

Sdt S. Bédard	Sdt D. Lessard
Sdt P. Bégin	Sdt J. S. MacKay
Sdt D. Bertrand	Sdt C. Maranda
Sdt F. Brown	Sdt S. Marcoux
Sdt F. Cambon	Sdt S. Martin
Sdt S. Cayen	Sdt Y. McManus
Sdt J. Dion	Sdt D. Michaud
Sdt E. Drapeau	Sdt P. Nguyen-Deschesne
Sdt M. Fournier	Sdt P. O'Neil
Sdt M. Gagné	Sdt S. Paradis
Sdt F. Gagnon	Sdt V. Petitclerc
Sdt E. Gagnon	Sdt J. Pichette
Sdt F. Gauvin	Sdt G. Plante
Sdt G. Gerbeau	Sdt M. Proulx
Sdt G. Groleau	Sdt J. R. Richard
Sdt M.F. Guidoin	Sdt I. Rouleau
Sdt M.A. Hains	Sdt S. J. Royer
Sdt D. Hudon	Sdt Y. M. Sasseville
Sdt D. I. Hum	Sdt B. Simard
Sdt P. A. Kavanagh	Sdt P. Simard
Sdt F. Lambert	Sdt D. L. Tremblay
Sdt S. Lapierre	Sdt F. Tremblay
Sdt V. Lapointe	Sdt J. M. Tremblay
Sdt F. Laprise	Sdt O. Turcotte
Sdt F. Lemieux	Sdt G. Turgeon
Sdt F. Verreault	

cée sous le commandement du capitaine François Dion, trois servirent à l'état-major du groupe-bataillon et sept constituèrent l'arrière-garde.



Une partie de la compagnie B, formée majoritairement de Voltigeurs, qui prit part à l'opération Récupération.

Les Voltigeurs s'acquittent de plusieurs tâches à caractère communautaire

La Commission spéciale sur la restructuration des réserves créée en 1995 avait recommandé d'éliminer les anciens districts, de les remplacer par des groupes-brigades moins nombreux et de veiller à ce que les unités de milice soient situées de façon à servir de lien entre les militaires et la communauté⁹. Le chef d'état-major approuva ces recommandations et, au moment de la crise du verglas, la restructuration était complétée. Comme le District n° 3, dont le quartier général se trouvait à Québec, avait été aboli et remplacé par le 35^e Groupe-brigade, et comme le District n° 2 avait été simplement supprimé, la nouvelle formation intégra quatre unités du district dissous. Or, trois de ces unités venaient des Cantons-de-l'Est, plus précisément de la région de Sherbrooke. C'est ainsi que le 35^e Groupe-brigade, lorsqu'il fut appelé à venir en aide aux sinistrés des Cantons-de-l'Est, n'était pas une unité sans lien avec les communautés de l'endroit. Les opérations en furent grandement facilitées. Il en fut de même pour la compagnie B des Voltigeurs qui fut renforcée pour la circonstance par une trentaine de *Sherbrooke Hussars*.

Le 10 janvier l'électricité commençait à se faire moins rare dans l'île de Montréal, mais le courant était loin d'être rétabli en Montérégie et dans les Cantons-de-l'Est. Des installations d'hébergement et un hôpital avaient été ouverts à la garnison de Saint-Jean; environ 8 000 lits de camp avaient été distribués; quelques cuisines de campagne avaient commencé à fonctionner et on était en voie d'acheminer des génératrices vers les collectivités agricoles les plus touchées. À cette date, des militaires du 5^e Régiment d'artillerie légère du Canada étaient aussi à l'œuvre dans la région de Saint-Hyacinthe. Il restait pourtant beaucoup à faire dans de nombreuses municipalités situées entre Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke.

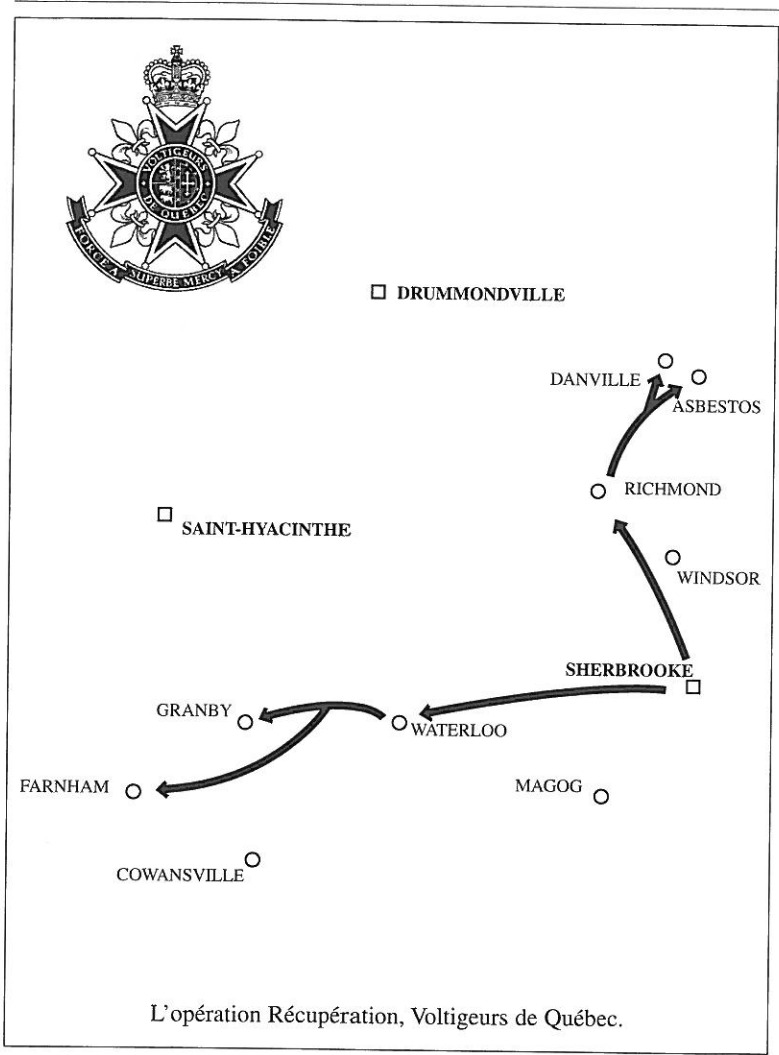
9. Rapport de la Commission spéciale sur la restructuration des réserves, Ottawa, 30 octobre 1995, p. 80 et 82.

À leur arrivée à Sherbrooke, les Voltigeurs furent hébergés au manège militaire William où ils purent reprendre brièvement leur souffle et établir leur quartier général. Comme la ville de Sherbrooke n'avait pas été directement affectée par le verglas, les quatre pelotons des Voltigeurs furent rapidement dispersés pour accomplir diverses tâches à caractère communautaire à Waterloo, Richmond, Danville et Asbestos. Les soldats Jean-François Gagnon, Sébastien Lapierre et Christian Maranda ont raconté dans les termes qui suivent ce qui les attendait à leur arrivée dans les Cantons-de-l'Est.

En tant que membres du peloton 1, nous sommes d'abord assignés à la ville de Sherbrooke, tout comme le reste des effectifs des Voltigeurs de Québec. Notre localisation étant peu propice à la réalisation de nos objectifs, le régiment est divisé en deux escouades. C'est à ce moment que nous sommes appelés à nous détacher du peloton 1 pour rejoindre les rangs de l'équipe de travail à destination d'Asbestos. Dès notre arrivée, nous sommes accueillis avec les plus grands égards par la chaleureuse population de cette ville. Notre assignation est d'effectuer, en collaboration avec les pompiers volontaires de la ville, le débroussaillage, l'abattage d'arbres décharnés et le dégagement des voies publiques. Tout ceci dans le but de faciliter le retour aux conditions de vie normales¹⁰.

À Richmond et à Danville, de même qu'à Waterloo, les Voltigeurs effectuèrent aussi des tâches à caractère communautaire. Le capitaine François Dion, qui assurait le commandement de la compagnie formée majoritairement de Voltigeurs, se souvient que son unité, durant ses premiers jours en Estrie, fit tout pour atténuer les effets désastreux de la tempête de verglas sur les collectivités où elle se trouvait. Les Voltigeurs s'affairèrent à couper des arbres et des branches, à rendre sécuritaires les rues

10. *Cahiers des Voltigeurs*, 9 mai 1998, vol. 4, n° 7, p. 16.



les plus fréquentées, à distribuer du bois de chauffage, à briser et à ramasser la glace encombrant les endroits publics. Ils contribuèrent aussi au recensement des citoyens vivant dans les localités qui leur étaient assignées, question de s'assurer que personne

ne mette sa vie en danger faute de combustible ou de chauffage adéquat et sûr¹¹. Ils cherchèrent également par leur présence à sécuriser ceux qui les entouraient ou avaient trouvé refuge dans les centres d'hébergement.

L'aide que la compagnie du capitaine Dion apporta à Waterloo fut particulièrement appréciée. Comme cette localité n'était pas privée d'électricité, il fut décidé d'aménager un centre d'hébergement dans l'ancienne prison de l'endroit. On allait y recevoir des sinistrés des villes et villages environnants, au nombre desquels se trouvaient des personnes handicapées. Les autorités civiles et militaires portèrent donc une attention particulière à l'organisation et au fonctionnement de ce centre. Pour les Voltigeurs ce travail signifiait transport et installation de lits, déménagement de meubles, transport de personnes handicapées et surtout une présence sécurisante pour tous les sinistrés.

Les Voltigeurs à l'aide des compagnies A et C

Les dégâts causés par le verglas ne furent pas les mêmes partout. Les villes et villages situés à l'ouest des Cantons-de-l'Est furent plus affectés que ceux situés à l'est. La situation fut plus pénible, par exemple, dans la Haute-Yamaska et dans Brome-Missiquoi que dans les régions d'Asbestos et de Richmond. C'est pourquoi il fut décidé que la compagnie B, après quelques jours passés au nord-ouest de Sherbrooke, irait prêter main-forte aux unités se trouvant à Granby et à Farnham, soit les compagnies A et C.

La compagnie A du groupe-bataillon, commandée par le major Jean-Pierre Pérusse du 6^e Régiment d'artillerie de campagne en garnison à Lévis, fut envoyée à Granby dès le début de l'intervention des miliciens. Comme la situation à cet endroit

11. Opération Libellule.



Dans la région de Farnham, les Voltigeurs aidèrent Hydro-Québec et la Detroit Edison à rétablir le courant. Ici, le caporal-chef S. P. Fréchette à l'ouvrage.

était dramatique, on convint de lui envoyer rapidement des renforts. C'est ainsi que la compagnie B, quelques jours après son arrivée dans l'Estrée, fut amputée d'un peloton, celui du capitaine Patrick Dubé. L'arrivée à Granby de cette sous-sous-unité porta l'effectif des miliciens à cet endroit à quelque 275 militaires.

L'aide que ces réservistes apportèrent à ce carrefour industriel important des Cantons-de-l'Est fut très appréciée de ses habitants, qui voyaient en eux des « anges-gardiens ¹² ».

La région de Farnham subit elle aussi de lourds dommages et fut privée d'électricité durant plusieurs jours. La compagnie C, qui s'y trouvait dès l'arrivée du groupe-bataillon dans les Cantons-de-l'Est, fut renforcée le 15 janvier par ce qu'il restait de la compagnie B des Voltigeurs, c'est-à-dire trois pelotons. Tout en accomplissant d'occasionnelles tâches communautaires, ces pelotons aidèrent Hydro-Québec et la Detroit Edison à rétablir le courant dans cette petite ville industrielle située sur la rivière Yamaska. Les Voltigeurs, toujours sous le commandement du capitaine François Dion, travaillèrent ainsi jusqu'au 23 janvier à désencombrer les chemins et les voies utilisés par les poseurs de lignes, à couper des branches, à démonter des poteaux tombés le long des routes, à déglacer des fils et des câbles, et à récupérer des pièces pouvant encore servir aux installations électriques. Ils exécutèrent ces tâches d'abord à l'intérieur de la ville, puis à l'extérieur.

Les soldats Gagnon, Lapierre et Maranda mentionnent dans les *Cahiers des Voltigeurs* ¹³ les contacts amicaux qu'ils purent établir à cette occasion avec leurs voisins américains de la Detroit Edison, l'amabilité des automobilistes malgré les inconvénients et la gratitude des employés d'Hydro-Québec qui leur donnèrent le sobriquet de « fourmis vertes » en raison de leur rapidité d'exécution et de leur efficacité générale.

Le retour des unités dans leurs quartiers respectifs commença le 21 janvier. Les Voltigeurs rentrèrent à Québec le 23.

12. *Le Soleil*, 18 janvier 1998, p. 1.

13. *Cahiers des Voltigeurs*, 9 mai 1998, vol. 4, n° 7, p. 6.

Haut niveau de satisfaction des miliciens, des autorités et de la population

Il n'est pas rare que durant les périodes de crise les intervenants soient jugés sévèrement. Ce fut le cas durant la crise du verglas. Le président de la Commission scientifique et technique sur le verglas, Roger Nicolet, a confirmé ce qu'on pensait généralement : « Les mécanismes de l'État québécois se sont effondrés pendant une dizaine de jours, en particulier la Sécurité civile qui a été confrontée à un problème d'une complexité et d'une dimension totalement nouvelles ¹⁴. »

Il est possible que les Forces canadiennes n'aient pas échappé complètement à la critique, quoiqu'on ne retienne rien contre elles. Ce qui est certain c'est que les miliciens en général et les Voltigeurs en particulier ne se firent pas prier pour intervenir et que les autorités et la population parurent très satisfaites de leur travail. C'est ce qu'affirma entre autres le commandant de la compagnie A, le major Pérusse, pour qui « les choses se sont bien déroulées à Granby. Les soldats ont été appréciés de la population et ont bien joué leur rôle d'anges-gardiens. » Plus indulgent encore que son collègue, le capitaine Dion émit l'opinion que les réservistes avaient démontré durant cette crise qu'ils pouvaient relever tous les défis ¹⁵.

Le général Forand, commandant des troupes déployées au Québec durant la crise, jugea lui aussi très positivement ses miliciens :

Nos miliciens ont su démontrer qu'ils avaient à cœur le bien-être de leurs concitoyens, qu'ils pouvaient contribuer à rétablir une situation catastrophique et qu'ils constituaient un élément important de la Force totale ¹⁶.

14. *La Presse*, 17 octobre 1998, p. 1-2.

15. *Le Soleil*, 18 janvier 1998, p. 1-2.

16. Major-général A. R. Forand aux colonels et lieutenants-colonels honoraires du SQFI, 5 mars 1998.



Une équipe de Voltigeurs à l'œuvre dans les Cantons-de-l'Est.

Le commandant, le lieutenant-colonel Claude Pichette, le colonel Marcel Jobin, l'adjudant-chef Gaston Dubé et le capitaine Jean Tailleux visitèrent les miliciens durant leur séjour dans les Cantons-de-l'Est. Ils revinrent à Québec enchantés de la performance de leur régiment dans des circonstances particulièrement difficiles.

Le premier ministre du Québec exprima aussi sa satisfaction à propos du travail des militaires. Enfin trois sondages relevèrent que le niveau de satisfaction de la population à l'endroit des Forces canadiennes fut à cette occasion le plus élevé de tous : Léger et Léger indiquait 96 %, SOM 95,9 % et Sondagem 93,5 %. Somme toute, une contribution qui a fait honneur à tous les militaires qui sont intervenus au Québec pendant et après la crise du verglas.

LA FORCE TOTALE, LE SECTEUR DE L'EST ET LES VOLTIGEURS DE QUÉBEC

Le concept de force totale, visant à intégrer le plus possible le personnel des Forces régulières et de la Réserve, a commencé à susciter vraiment de l'intérêt au sein des Forces canadiennes et au ministère de la Défense au début des années 1970, pour atteindre un sommet couronné d'impressionnantes réalisations une vingtaine d'années plus tard. Le rappel des faits relatifs à la force totale ne saurait pour autant se limiter à cette période. La force totale a eu des antécédents comme elle a eu des conséquences. Plus précisément, des événements remontant jusqu'à la réorganisation des armées au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale ont préparé de façon éloignée l'avènement de cette force, tout comme un certain nombre de faits de la période de réorganisation de la Milice des années 1990 l'ont prolongée. La progression de la force totale ne s'est pas faite pour autant suivant une ligne ascendante constante, elle a été marquée au contraire d'occasionnels reculs.

Les unités du Secteur de l'Est, aujourd'hui le Secteur de la Force terrestre du Québec, auxquelles appartiennent les Voltigeurs

1. *Rapport de la Commission sur la Restructuration des Réserves*, Ministère de la Défense nationale, 1995, p. 10.

de Québec, ont été non seulement des témoins de cette page d'histoire, mais aussi des acteurs privilégiés.

Brooke Claxton amorce l'intégration des armées

En 1946, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, lorsqu'il fut question de réorganiser les armées du Canada, Brooke Claxton, devenu le seul ministre de la Défense, se souvint des tentatives d'unification des années 1922 et 1930 et rêva lui aussi d'une seule force formée de deux composantes, l'une active, l'autre de réserve. Secondé dans sa réorganisation par le général Charles Foulkes, successivement chef de l'état-major général et président du Comité des chefs d'état-major, il fit plusieurs pas dans cette direction. Il réussit au cours de son mandat à faire en sorte qu'il n'y ait plus qu'un seul budget de défense, un seul code de discipline, un seul système de solde et d'avantages sociaux et un seul Conseil de recherches pour la Défense. Il réouvrit par ailleurs le Collège militaire de Kingston fermé durant les hostilités, transforma celui de Royal Roads et créa celui de Saint-Jean, faisant de ces trois établissements des institutions formant des officiers pouvant servir non seulement dans les armées actives mais aussi dans les réserves. Il ouvrit également à Kingston le Collège de la défense nationale où il réunit des officiers supérieurs des trois armées et aussi de hauts fonctionnaires, effectuant ainsi des rapprochements intéressants entre des individus ne poursuivant pas toujours les mêmes objectifs. Desmond Morton rappelle que le ministre Claxton réussit même, « par un tour de passe-passe, à transformer en un système intégré les bâtiments temporaires qui abritaient séparément le quartier général de chacune des trois armées² ». On retrouvait dans un bâtiment le personnel des opérations, dans un deuxième les services du personnel et de la solde, et dans un troisième les directions de l'approvisionnement et du matériel. Brooke Claxton ne

2. D. Morton, *Une histoire militaire du Canada, 1605-1991*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 1992, p. 324.

négligea pas pour autant l'Armée de réserve. Il autorisa la formation de deux divisions blindées et de quatre divisions d'infanterie, de même qu'un certain nombre de brigades indépendantes.

Les Voltigeurs de Québec bénéficièrent de cette réorganisation d'après-guerre. Ils profitèrent du budget de la défense qui atteignit 1 907 millions de dollars en 1953, une somme 10 fois plus élevée qu'en 1947. Ils bénéficièrent aussi de la présence dans leurs rangs de vétérans expérimentés et d'officiers et sous-officiers de l'Armée régulière affectés à l'administration et à l'entraînement de l'unité. Bien que peu nombreux au départ, les Voltigeurs purent de nouveau prendre part à des camps d'été et toucher la même solde que les militaires réguliers. Intégrés dès le 1^{er} avril 1946 à la 20^e Brigade blindée, ils furent aussi appelés à assumer de nouvelles tâches³.

Tout compte fait, la réorganisation d'après-guerre posa un certain nombre de jalons qui s'avéreront utiles lorsque les circonstances rendront possible un plus grand rapprochement entre l'Armée régulière et la Réserve.

La guerre froide retarde l'intégration des armées

Les années 1950 et 1951 furent difficiles pour les forces canadiennes alors peu nombreuses. La guerre de Corée, d'une part, et la guerre froide opposant l'Ouest à l'Est, d'autre part, mirent le Canada dans l'obligation de lever deux brigades, la première pour servir dans la force de l'ONU en Orient, la seconde pour être intégrée à la force de l'OTAN en Europe. Or, la formation de la brigade destinée à l'OTAN fut à la fois valorisante et exigeante pour l'Armée de réserve. Elle fut valorisante en ce sens qu'on lui fit confiance pour mettre sur pied les compagnies d'infanterie dont on avait alors besoin. Quinze de ses unités furent appelées à lever deux compagnies chacune.

3. Ils furent alors redesignés «Les Voltigeurs de Québec» (Motor.); G.O. 115/46.

Regroupées en trois bataillons, ces compagnies formèrent le *1st Canadian Infantry Battalion*, le *1st Canadian Rifle Battalion* et le *1st Canadian Highland Battalion* qui servirent en Allemagne de 1951 à 1955. Quant à la composante blindée, elle provenait du *Royal Canadian Dragoons*.

Cette façon de procéder n'était pas entièrement à l'avantage de l'Armée de réserve. Plusieurs de ses meilleures unités sortirent affaiblies de cette expérience et aussi mal préparées pour traverser la crise qui les attendait. En fait, la guerre froide fut beaucoup plus coûteuse que bénéfique pour l'Armée de réserve. Elle lui ménagea des réorganisations onéreuses et des coupures nombreuses qui retardèrent son intégration, même partielle, avec l'Armée régulière.

Lorsque les pays de l'Ouest réalisèrent qu'une guerre avec l'URSS pouvait bien être une guerre nucléaire, les ardents défenseurs de la Réserve se firent beaucoup moins nombreux. Les stratèges, qui imaginaient qu'en cas de guerre les pays occidentaux se devaient d'être prêts à repousser une attaque surprise, comparable à l'invasion de la Pologne en 1939 et au bombardement de Pearl Harbor en 1941, n'eurent pas de difficultés à trouver des appuis parmi les responsables des questions de défense. Pour ces derniers, il devint évident que seule l'Armée régulière, prête à intervenir rapidement, pouvait dans les circonstances réagir adéquatement. Quant à l'Armée de réserve, dont la mobilisation et la préparation exigeaient du temps, il fallait, sinon l'écarter, du moins repenser complètement son rôle.

Le lieutenant-général G.G. Simonds se pencha sur cette question dès 1953 en mettant sur pied un comité chargé de revoir non seulement le rôle de l'Armée de réserve, redésignée Milice, mais aussi son organisation, son administration et son programme d'instruction. Ce comité présenta un rapport au mois de janvier de l'année suivante recommandant de nombreux changements. Ses auteurs, les majors-généraux H. Kennedy (président), H.F.G. Leston et E.J. Renaud, recommandèrent, entre autres, de

supprimer les six divisions de la réorganisation d'après-guerre et de les remplacer par 26 quartiers généraux de groupe de Milice. Ils recommandèrent aussi de réduire le nombre des unités au moyen d'amalgames, de conversions et de licenciements. Il va sans dire que ces réductions ne plurent guère. Par ailleurs la nomination d'un major-général, issu de la Milice, pour conseiller le chef de l'état-major général fut bien accueillie des miliciens. Elle laissait espérer, écrira George Stanley, qu'un jour viendrait où la Milice ne serait plus « la parente pauvre de l'Armée régulière ⁴ ». En présentant son rapport à la Chambre des communes, le 21 juin, Brooke Claxton présenta la Milice comme une force en devenir, c'est-à-dire partiellement équipée et entraînée, comprenant les unités devant être mobilisées et amenées à leur effectif complet en cas d'urgence. Ce concept, selon J.A. Sheltus, marqua le début du déclin de la Milice à cette époque ⁵.

La région de Québec, comme les autres régions, vit le nombre de ses unités réduit. Les Voltigeurs de Québec survécurent à cette réorganisation, mais non sans subir une fois de plus un changement de fonction. Le Régiment de Québec, dont le quartier général se trouvait à Beauport, fut moins heureux, bien qu'il comptât un effectif assez élevé de 309 militaires et des états de service respectables ⁶. Il fut appelé à être amalgamé aux Voltigeurs, puis finalement à disparaître. En raison de ce changement, les Voltigeurs furent rebaptisés « Les Voltigeurs de Québec » (Mitrailleuses) ⁷.

Malmenée par le rapport Kennedy en 1954, la Milice le fut de nouveau deux ans plus tard par le ministre de la Défense, Ralph Campney. Au début des années 1950, le fardeau de la protection civile (connue à l'époque sous l'appellation de « Survie

4. G.F.G. Stanley, *Nos soldats*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1980, p. 522.

5. J.A. Sheltus, « The Militia: A Critical View of the Total Force Concept and P26 », *Canadian Defence Quarterly*, vol. 8, n° 3, hiver 1978, p. 22.

6. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec, Premier régiment canadien-français*, Québec, les Voltigeurs de Québec, 1987, p. 397-398.

7. C.A.O. 76-3, Pt « B » Supp. Issue No 420/54.

nationale ») reposait sur le ministère de la Santé et du Bien-Être social, ce qui n'allait pas sans causer quelques problèmes et de l'appréhension. M. Campney, en très bon Samaritain, accepta de confier cette responsabilité aux Forces canadiennes et il en fit en particulier la principale fonction de la Milice. Devenus une race spéciale de plombiers, de policiers et de secouristes, les miliciens furent appelés à consacrer beaucoup d'énergie à se recycler, ce qu'un certain nombre refusèrent de faire. Le brigadier-général Marc-André Bélanger, qui fit ses premières armes avec la Milice à cette époque, se souvient que cette décision démoralisa nombre de vétérans et de jeunes miliciens qui n'hésitèrent pas à demander d'être licenciés. Dans un article de la *Revue canadienne de défense*, le lieutenant-colonel M.L.A. Chabot dit de cette réorganisation qu'elle fut la plus désastreuse que la Milice ait connue. « Tous les principes de base furent jetés par-dessus bord et la Milice se trouva à la tête de colonnes de survie⁸. » Desmond Morton ne pense pas autrement. « Les généraux, écrit-il, réussirent à cacher la nouvelle pendant un an, et ce fut le général Pearkes qui, à contrecœur, servit de messenger. Après 1957, il n'y eut plus de camps d'été [...]. Ainsi que les généraux l'avaient prévu, les membres de la Milice abandonnèrent celle-ci en masse⁹. » Le rôle de la Milice relative à la mobilisation disparut ainsi officiellement en 1960 pour faire place à la survie nationale¹⁰. Ceux qui souhaitaient un rapprochement de la Milice avec la Force régulière à plus ou moins court terme ne cachèrent pas leur déception.

Les unités de milice du Québec, y compris les Voltigeurs, ne firent pas exception à la règle. Pour ces derniers, ce ne fut pas toutefois le désastre qu'on redoutait. Le lieutenant-colonel François Matte, commandant du régiment de 1958 à 1963, ne cacha pas à ses hommes leur changement d'orientation et réussit à rete-

8. M.L.A. Chabot, « Pourquoi pas une milice efficace? », *Revue canadienne de défense*, vol. 1, n° 3, hiver 1971-1972, p. 17.

9. D. Morton, *Une histoire militaire...*, p. 348-349.

10. Order in Council PC 656, 1960.

nir l'intérêt du plus grand nombre en les engageant dans la préparation du 100^e anniversaire de l'unité qu'il voulait grandiose¹¹. Le régiment perdit temporairement une compagnie, la B, qui devint techniquement « dormante », mais conserva quand même un effectif jugé raisonnable dans les circonstances. D'environ 200 hommes actifs qu'il était en 1950, il passa à 163 en 1960. Le camp de Valcartier continua à accueillir des réservistes durant l'été. En 1959, 48 Voltigeurs s'y trouvaient entre le 6 et le 13 juin et l'année suivante, ils étaient 64 entre le 25 juin et le 2 juillet. Des cours avaient pris cependant la relève de l'instruction collective habituelle. Les effectifs étaient généralement modestes et reflétaient le manque d'enthousiasme.

Le rapport Suttie suscite des sentiments mélangés

Les années 1960 furent moins sombres qu'on le craignait après la décision du ministre Campney. Trois événements contribuèrent à améliorer quelque peu la situation de la Milice avec le temps, sans pour autant en faire une force heureuse de son sort. Il y eut d'abord la Commission Suttie en 1964, puis l'unification des forces régulières sous Paul Hellyer en 1967, enfin la mise sur pied du commandement de la Force mobile.

La commission Suttie, du nom de son président, le brigadier E.R. Suttie, se vit confier la tâche d'étudier la situation de la Milice en fonction des exigences du Canada en matière de politique de défense¹². Dans son rapport, publié au terme de nombreuses rencontres dans tout le pays, la commission recommandait que quatre rôles soient attribués à la Milice, soit, par ordre d'importance, appuyer l'Armée régulière en amenant l'Armée en campagne à son effectif de guerre lorsque le besoin s'en fait sentir, fournir des renforts entraînés aux formations en service outre-mer, assurer la sécurité intérieure et aider l'Armée régu-

11. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, *op. cit.* p. 404-405.

12. *Commission on the Reorganization of the Canadian Army (Militia)*, 1964, Part I.

lière à assumer ses responsabilités au plan de la survie nationale. Déposé à la Chambre des Communes le 3 novembre 1964, ce rapport vit ses recommandations approuvées rapidement et mises en application dès le mois d'avril suivant. On aura remarqué que la survie nationale devenait le dernier rôle dévolu à la Milice, tandis que les trois premiers lui redonnaient sa raison d'être d'antan, soit l'appui aux forces régulières dans l'exécution de leurs tâches essentielles.

Le rapport Suttie ne comportait pas cependant que des avantages pour la Milice. Tout comme le rapport Kennedy, il recommandait le licenciement et l'amalgame de plusieurs unités, faisant passer leur nombre de 323 à 241. Au nombre des unités visées par ces réductions figuraient des unités bien établies au Québec, soit le Régiment de Maisonneuve, les *Victoria Rifles* (Montréal), les *Royal Rifles* (Québec) et les Voltigeurs de Québec, la plus ancienne unité canadienne-française au pays. À Montréal, les *Victoria Rifles* furent licenciés, tandis que le Régiment de Maisonneuve, fort de l'appui de son colonel honoraire, le juge J.R. Roche, et du commandant de la Région militaire de Québec, le major-général F.J. Fleury, réussit à survivre. Pour ce qui est des unités de la ville de Québec, l'arrêté ministériel stipulait qu'elles devaient être amalgamées l'une à l'autre pour former une nouvelle unité portant un nouveau nom. Il fallut aussi de longues négociations, auxquelles prit part le colonel honoraire des Voltigeurs, l'honorable Louis S. Saint-Laurent, pour en arriver à une solution. Les *Royal Rifles*, refusant l'amalgame, demandèrent à être versés dans un cadre supplémentaire (Supplementary Order of Battle) pour que leur nom ne disparaisse pas et virent leur vœu exaucé. Quant aux Voltigeurs de Québec, fiers de perpétuer la tradition des soldats citoyens héritée de leurs prédécesseurs, ils survécurent aux recommandations du rapport Suttie.

Une force totale pour les armées régulières

Le rapport de la commission Glassco et le Livre blanc de 1964 firent davantage pour rapprocher la Milice de la Force régulière. Dans son rapport, la commission Glassco, chargée d'enquêter sur l'organisation gouvernementale, critiquait sévèrement le contrôle exercé en commun par le Comité des chefs d'état-major sur les activités des trois Armes. À son avis, la solution résidait dans « l'intégration sous une direction indépendante assurée par une seule autorité. » En conséquence, elle recommandait de donner plus d'autorité au président du Comité des chefs d'état-major de façon à en faire le véritable « chef des états-majors de la défense du Canada ». Paul Hellyer, nommé à la Défense par Lester Pearson en 1963, voulut aller plus loin. Le passage qui suit, tiré de son Livre blanc (1964), ne laisse pas de doute sur ses intentions :

Le Gouvernement est arrivé à la décision qu'il n'y a qu'une seule solution satisfaisante. C'est l'intégration des forces armées du Canada sous un seul chef d'état-major de la défense. Cette décision constituera la première étape vers la création d'une seule force unifiée de défense pour le Canada.

Le Livre blanc de Paul Hellyer ne contenait pas que des intentions. L'unification à laquelle songeait le ministre, qualifiée de « force totale des armées régulières », se fit rondement, malgré l'opposition d'une poignée de généraux et d'amiraux. Comme prévu, le quartier général fut d'abord réorganisé. Vint ensuite la restructuration des commandements. Ils furent ramenés à cinq, soit le commandement maritime, le commandement de la Force mobile, le commandement de l'instruction, le commandement du matériel et le commandement aérien. Puis les camps, les stations et les établissements sur terre de la marine devinrent pour la plupart des bases dites des Forces canadiennes. Enfin des uniformes vert foncé vinrent remplacer les uniformes de style britannique des trois forces. Le projet de loi sur cette

réorganisation majeure des forces et qui abolit les trois armées fut adopté par la Chambre des communes le 25 avril 1967.

C'est au sein du commandement de la Force mobile que la force totale dont rêvaient les officiers supérieurs de la Milice vit le jour. Sous Léo Cadieux, qui succéda au ministre Hellyer, ce commandement prit la direction de toutes les forces terrestres, y compris la Première réserve. C'est ainsi qu'au mois de mars 1969, une directive du commandement de la Force mobile stipulait que «le rôle des Réserves du CFM est de fournir des sous-unités pour le renfort du CFM en cas d'urgence¹³». Ce rôle suscita beaucoup d'intérêt chez ceux qui souhaitaient ardemment l'avènement de la force totale au Canada. Au cours des années 1970, ce nouveau concept fit en conséquence l'objet de plusieurs rencontres et d'autant d'études. Bien accueilli par les uns, il soulevait des questions chez les autres. Il faut dire qu'il restait quand même encore beaucoup à faire.

On doit admettre que l'organisation du commandement de la Force mobile profita rapidement à toutes les unités de Milice. L'entraînement prit alors une importance accrue, en particulier les opérations en campagne. Les Voltigeurs de Québec se virent confier la tâche de mettre sur pied une compagnie de 118 officiers, sous-officiers et soldats, prête à soutenir les unités de la force terrestre. La compagnie dite «opérationnelle» fut par la suite réunie à d'autres unités semblables provenant du Régiment de la Chaudière, des Fusiliers du Saint-Laurent et du Régiment du Saguenay, pour former le 5^e Bataillon d'infanterie, placé à ses débuts sous le commandement d'un ancien Voltigeur passé à la force régulière, le lieutenant-colonel Lucien Turcotte¹⁴.

À partir de l'année 1970, toutes ces unités furent appelées à faire partie du District n° 3 du Secteur de l'Est récemment organisé.

13. Training Policy Directive 4/69, Mobile Command, mars 1969, p. 1.

14. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec...*, op. cit. p. 424, Le Régiment de la Chaudière, Lévis, 1983, p. 519-520.

Le concept de force totale examiné attentivement

Dans son Livre blanc rendu public le 24 août 1971, Donald Macdonald revoyait les priorités de la défense établies sept ans plus tôt par Paul Hellyer. Conformément aux vues du premier ministre Trudeau qui croyait fermement que le Canada se devait de jouer son plus grand rôle en matière de défense en Amérique du Nord et au pays, il plaça en premier lieu la protection de la souveraineté nationale et la surveillance des frontières, puis les engagements du Canada envers NORAD et l'OTAN, enfin, en dernier lieu, la participation du Canada aux missions de paix de l'ONU, priorité qui figurait en tête de liste dans le Livre blanc du ministre Hellyer.

La décision de faire de la protection de la souveraineté canadienne et de la surveillance des frontières la première des priorités fut bien accueillie par les Canadiens en général. Elle était l'aboutissement de longues discussions et d'une étude du comité permanent de la Chambre des communes sur les Affaires extérieures et la Défense nationale. Cette décision plut aussi aux miliciens, puisqu'elle remettait en valeur leur rôle traditionnel et leur faisait miroiter des jours meilleurs.

Cette redéfinition des priorités de la défense, qui rouvrait grandes les portes à la Milice, tout en permettant au gouvernement de faire éventuellement des économies, incita les autorités à examiner de plus près les possibilités qu'offrait le concept de force totale déjà en faveur dans plusieurs pays européens. Un groupe de travail chargé de faire cette étude conclut rapidement que les réserves pourraient très bien accomplir les tâches qu'assument les unités de la Force régulière, si la formation appropriée leur était donnée. Conséquemment, il affirmait que la force totale offrait une bonne solution au dilemme devant lequel le Canada se trouvait placé, à savoir un budget stable et des tâches grandissantes. Encore faudrait-il, lit-on, que le gouvernement puisse conclure avec les employeurs des ententes au sujet d'une indemnisation ou du temps libre dont pourraient bénéficier

les réservistes en service ou en cours de formation, et qu'une loi vienne faire d'eux une force digne de confiance¹⁵.

Au cours de l'hiver qui suivit la publication du Livre blanc du ministre Macdonald, le lieutenant-colonel M.L.A. Chabot signa dans la *Revue canadienne de défense* un article plus favorable encore à l'intégration des deux forces. À ses yeux, il importait que «la Milice soit considérée comme partie intégrante des forces disponibles (c'est-à-dire de la Force régulière) et, à ce titre, puisse participer au maximum à la force de campagne¹⁶».

Au cours de l'automne de la même année, le colonel J.A. St-Aubin (major-général en 1977), responsable du personnel de soutien de l'Est, publia à son tour un rapport dans lequel il se montrait favorable au concept de force totale et indiquait les postes que devrait, à son avis, occuper le personnel de soutien de la Force régulière au sein d'une unité de milice¹⁷. En 1975, le capitaine R.L. Dallaire (major-général en 1998) fit le même exercice, mais en plaçant le personnel de soutien de la Régulière dans des postes différents de ceux que le colonel St-Aubin avait indiqués quatre ans plus tôt¹⁸.

En 1978, le brigadier-général P.J. Mitchell donna aussi son adhésion implicite au concept de force totale dans un article publié dans la *Revue canadienne de défense*. Offensé par ceux qui considéraient le milicien comme un simple soldat à mi-temps, il suggérait de le voir plutôt comme un soldat amateur, puisqu'au sein des amateurs, peu importe le domaine, il se

15. NURES GOAL 70/234, Task Force Report, 1971, p. 11; Annexe A, p. 9 et Annexe F, juillet 1971.

16. M.L.A. Chabot, «Pourquoi pas une Milice efficace?», *Revue canadienne de défense*, vol. 1, n° 3, hiver 1971-1972, p. 20.

17. *Concept of Training for Land Reserves, Period 1972 to 1980*, Rapport préparé par le colonel J.A. St-Aubin, novembre 1971, p. 6.

18. R.L. Dallaire, «Un concept de force totale pour les Forces armées canadiennes», *Revue canadienne de défense*, 1975.

TABLE A
PERSONNEL DE SOUTIEN
PERMANENT DE LA
FORCE RÉGULIÈRE DANS
UNE UNITÉ TYPIQUE DE
LA MILICE –

recommandation de l'auteur
a. un Lcol à titre de commandant ;
b. un Capt (depuis 3 à 4 ans) à titre d'officier d'instruction d'unité ;
c. un Lt (depuis 2 à 3 ans) à titre d'adjoint au capitaine-adjutant ;
d. un Adjum (un par sous-unité) à titre d'Adjum de sous-unité ;
e. un Adj à titre de responsable de la Section de l'approvisionnement et du transport ;
f. un Sgt à titre de commis principal ;
g. 2 commis de niveau de solde 5, à titre de commis d'administration et de magasinier respectivement.

TABLE B
PERSONNEL DE SOUTIEN
PERMANENT DE LA
FORCE RÉGULIÈRE DANS
UNE UNITÉ TYPIQUE DE
LA MILICE —

recommandation
du Colonel J.A. St-Aubin
(dans son « Concept of Training for Land Reserves, Period 1972-1980 » ; rapport daté du 23 novembre 1971)
a. commandant en second de sous-unité ;
b. Adjum de sous-unité ;
c. Adj de peloton (trois) ;
d. chefs de section (neuf) (Sgt) ;
e. commandant en second d'unité ;
f. officier des opérations d'unité ;
g. capitaine-adjutant d'unité ;
h. Adjum préposé à l'approvisionnement de l'unité

trouve toujours des individus bien supérieurs à de nombreux professionnels¹⁹.

La même année et dans la même revue, John Sheltus montrait cependant moins d'enthousiasme pour le concept de force totale. À ses yeux, il s'agissait d'un concept d'origine européenne

19. P.J. Mitchell, « Understanding the Militia as a Precondition of Supporting and Fostering it », *Revue canadienne de défense*, vol. 8, n° 1, été 1978.

qui ne convenait pas nécessairement aux forces canadiennes. Il s'indignait du fait qu'on commençait à le mettre en œuvre avant même qu'il n'ait été étudié adéquatement²⁰.

Les années qui suivirent la publication du Livre blanc du ministre Macdonald ne manquèrent pas d'intérêt pour les Voltigeurs de Québec. Plusieurs membres du régiment purent alors soupeser, quoique sur une échelle réduite, les bénéfices inhérents à la force totale. Il n'est pas facile de relever toutes les occasions qui se présentèrent aux Voltigeurs de travailler étroitement avec la Force régulière. On retient en particulier l'exercice Fallex qui eut lieu en République fédérale d'Allemagne en 1983. Il permit vraiment de mettre à l'épreuve le concept de force totale pour lequel les autorités militaires canadiennes manifestaient un intérêt accru. Le brigadier-général Pierre Boucher se souvient que le Secteur de l'Est, dont il fut le commandant de 1982 à 1985, leva à cette occasion une compagnie d'infanterie mécanisée complète pour renforcer le 1^{er} Bataillon du Royal 22^e Régiment en garnison à Lahr. Les 12 régiments d'infanterie de la Milice de son secteur contribuèrent à cette compagnie, qui fut placée sous le commandement du major Louis Farley des Fusiliers Mont-Royal. Pour le général Boucher, c'était un début, mais des plus encourageants. Depuis longtemps la Milice bénéficiait de la présence de réguliers dans ses rangs. Cette fois c'était vraiment la Milice qui appuyait la Force régulière. Le concept de force totale commençait à prendre tout son sens. Les Voltigeurs, commandés par le lieutenant-colonel Guy Lambert, fournirent un sous-officier et huit soldats à cette compagnie.

Une poignée de Voltigeurs servirent aussi à cette époque avec la Force régulière en Jamaïque (Exercice Nimrod Capet), en Égypte (Opération Danaca) et sur le plateau du Golan, en Syrie. Au Canada, ils furent nombreux à le faire à l'occasion d'exercices de la Force mobile, du Secteur de l'Est ou du District n° 3, soit à Valcartier, soit à Gagetown.

20. Étude de Sheltus citée précédemment.



Le brigadier-général Pierre Boucher passe en revue la garde et les couleurs du régiment lors de la passation de commandement du District n° 3 du colonel Marcel Belleau au colonel Marc-André Bélanger (1982).

Un rapport annuel du lieutenant-colonel M.-A. Bélanger présente en ces termes les rôles de son régiment en fonction de la Force régulière à la fin des années 1970 :

- a) Fournir des soldats entraînés en vue d'augmenter les effectifs de la Force régulière.
- b) Fournir des sous-unités (compagnies) entraînées afin de renforcer les Forces régulières désignées pour la Défense du Canada et le maintien de la sécurité interne.
- c) Fournir du personnel entraîné pour les opérations d'urgence dans le domaine civil.
- d) Constituer un noyau d'expansion de la Force régulière afin de faire face à tout état d'urgence.

Amorcée en 1971, sous le lieutenant-colonel M. Giguère, cette collaboration étroite du régiment avec la Force régulière se poursuit sans arrêt sous tous les commandants qui suivirent ce dernier au cours des années 1970, 1980 et 1990.



Le général commandant passe en revue les troupes du Secteur de l'Est à la fin de la dernière concentration avant En Garde 90.



Opération héliportée durant l'exercice En Garde 90.

Le ministre adhère entièrement au concept de force totale

Le Livre blanc de Perrin Beatty publié en 1987 alla beaucoup plus loin que celui de son prédécesseur. Pour lui la force totale s'imposait sans détour : « Il faut faire en sorte, écrit-il, que la distinction qui s'est établie entre le personnel de la Force régulière et celui de la Réserve soit considérablement réduite. Les obligations de ces deux groupes doivent être fusionnées suivant le principe de la force totale²¹ ». Selon lui, les compressions financières frappant les Forces canadiennes, ainsi que les responsabilités accrues de la Force régulière, justifiaient pleinement ces mesures. Conscient, par ailleurs, que la Réserve au Canada est moins nombreuse que dans la plupart des pays de l'OTAN, il conclut qu'avec la structure de force totale il faudra aussi « augmenter largement les effectifs de la Réserve et doter cette dernière de services d'instruction nettement supérieurs et d'un équipement beaucoup plus perfectionné²² ». Le ministre Beatty proposa aussi l'achat de chars *Aurora* et de CF-18 supplémentaires, ainsi que d'une flotte d'une douzaine de sous-marins nucléaires.

Si l'idée de renforcer la marine au moyen de sous-marins nucléaires suscita ici et là des réactions négatives, il n'en fut pas de même de sa proposition d'implanter la force totale. La population en général et les spécialistes en matière de défense, dont un certain nombre de militaires, réagirent plutôt positivement à l'idée d'augmenter les effectifs de la Milice et d'intégrer davantage cette dernière à la Force régulière. Au nombre des généraux retraités particulièrement favorables à l'idée de faire jouer à la Milice un plus grand rôle, figurait en tête de liste le nom du lieutenant-général Charles Belzile. Dans un article publié dans la *Revue canadienne de défense*, celui-ci montra comment à ses yeux la Réserve et la Force régulière se complétaient admirable-

21. *Défis et engagements. Une politique de défense pour le Canada* (Livre blanc 1987), Défense nationale, 1987, p. 65.

22. *Ibid.*

ment bien lorsqu'il s'agissait de mobilisation, et ce, de la première phase de celle-ci à la troisième. Il démontrait aussi comment on pourrait intégrer avantageusement les fonctions des deux ensembles en un corps d'armée réunissant toutes les unités de la Force terrestre²³. Pour lui, la force totale n'était pas qu'un concept, mais une réalité en devenir dont il avait soupesé les possibilités lorsqu'il commandait la Force mobile. Le brigadier-général Pierre Boucher, qui commanda quant à lui le Secteur de l'Est, se souvient à quel point le travail en commun de la Force régulière et de la Milice devint alors plus fréquent. Les « concentrations » qu'il dirigea préparaient déjà à leur façon les grands exercices du début des années 1990. Au Québec, sous l'autorité du général Belzile et la sienne, les unités apprirent à accomplir plus souvent des tâches opérationnelles.

Au nombre de ceux qui se prononcèrent publiquement sur la réforme proposée par le ministre Beatty figuraient le brigadier-général Gordon J. O'Connor, les colonels S.H. Kempling et Brian S. MacDonald et le professeur R.B. Byers, pour ne nommer que ceux-là. Tous exprimèrent, quoiqu'à des degrés divers, des opinions favorables²⁴.

Des sommets : En Garde 90 et Noble Lion 91

Les réactions au Livre blanc de Perrin Beatty ne se firent pas attendre au quartier général des Forces canadiennes. Le ministre avait indiqué que dans une structure de force totale il faudrait accroître sensiblement les effectifs des réserves. Or, on comptait 15 500 miliciens en 1987, trois ans plus tard leur nombre était passé à 20 105²⁵. Le ministre avait aussi annoncé qu'il faudrait que « les services d'instruction de la Milice soient nettement supérieurs

23. C.H. Belzile, « Required Structural Changes in the Land Forces », *Revue canadienne de défense*, vol. 16, n° 4, printemps 1987, pp. 9-14.

24. Voir les volumes 17 et 18 de la *Revue canadienne de défense*.

25. Voir *Défense* 1988, 1989 et 1990.

et dotés d'équipement beaucoup plus perfectionné ». Au mois de juillet de l'année suivante, on apprit que quatre centres d'instruction et de soutien de la Milice (CISM) seraient créés au Canada et que le premier ouvrirait ses portes à Meaford, en Ontario, en 1989. Il était aussi question de l'importance pour le Canada d'avoir des troupes bien entraînées. Or, dès 1988, sous la haute direction du major-général Frédéric Mariage, un ancien Voltigeur de Québec nommé cette année-là chef des Forces des Réserves et des Cadets, tous les secteurs et leurs unités mirent l'accent sur l'instruction sous toutes ses formes. Le lieutenant-colonel Yvan Lachance, commandant des Voltigeurs de Québec de 1986 à 1989, résuma dans les termes qui suivent la façon de réagir de son unité face aux changements résultant de l'implantation du nouveau concept :

Nous voici déjà presque au milieu de cette année d'entraînement 1988-1989. Nous nous dévouons à remplir le rôle qui nous est confié par les Quartiers généraux supérieurs, de fournir une sous-unité d'infanterie mécanisée capable de répondre au besoin de « l'armée 2002 », dans le cadre du concept de la force totale. À cette fin, un effort intense est requis de la part de tous pour augmenter le taux de rétention au sein de l'unité et pour intensifier le recrutement²⁶.

Au cours des mois qui suivirent, des pelotons, des sections et des membres de plusieurs unités de milice prirent part à des exercices en compagnie de membres de la Force régulière dans les centres d'instruction du pays, dans le Grand Nord et en République fédérale d'Allemagne. À Wainwright, en Alberta, l'exercice Rendez-vous 89 réunit quelque 15 000 militaires dont 600 miliciens et des détachements venus des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Pour faire suite aux propositions du ministre Beatty, le lieutenant-général Kent Foster, commandant de la Force mobile,

26. *Cahiers des Voltigeurs*, 4 décembre 1988, vol. 2, n° 4, p. 5.

mit un terme en 1990 aux « concentrations » habituelles de la Milice pour engager son commandement dans la plus grande activité d'entraînement combiné depuis les années 1950²⁷. Sous la désignation « exercice En Garde 90 », 19 500 militaires, soit 8 300 provenant de la Force régulière et 11 200 de la Milice, furent réunis dans les quatre grandes bases d'entraînement du Canada, soit à Wainwright, en Alberta, à Meaford et à Petawawa, en Ontario, et à Gagetown, au Nouveau-Brunswick. Pour la première fois, un certain nombre de femmes se présentèrent dans des postes de combat. Profitant de la fête du Canada, qui rendait plus facile la participation des miliciens, l'exercice débuta le 28 juin pour se terminer le 9 juillet.

Pour le brigadier-général Marc-André Bélanger, qui commandait alors le Secteur de l'Est, cet exercice, comparable à celui qui suivra en 1991, fut l'activité la plus importante de la Milice depuis la Deuxième Guerre mondiale. Sous son commandement, qualifié d'exceptionnel, environ 4 000 hommes et femmes furent mis au travail dès 1988 en vue de cet exercice hors du commun. Regroupés en une vingtaine d'unités, ils formèrent le Groupe-brigade Secteur de l'Est (GBSE), lequel put bénéficier de l'implication exceptionnelle de la 5^e Brigade mécanisée du Canada (Force régulière) cantonnée à Valcartier. Appelé à commenter l'objectif que poursuivaient les forces en organisant un exercice de cette sorte, le général Foster indiqua que le but ultime de cette activité d'entraînement était de préparer les forces à répondre adéquatement aux engagements du Canada en matière de défense. De façon plus concrète, il préparait la Milice, disait-il, à jouer son rôle dans le processus de mobilisation en temps de crise. Il était aussi question de l'avantage que pouvaient en retirer les deux forces en termes de compréhension, de confiance et de respect mutuel.

Le groupe-brigade Secteur de l'Est organisé pour En Garde 90 comptait tous les éléments d'une brigade classique, soit un

27. *Défense* 90, p. 21.

**GROUPE-BRIGADE SECTEUR DE L'EST
BATAILLON D'INFANTERIE**

Bataillon Vanier : *The Canadian Grenadier Guards*
Le Régiment de la Chaudière
6^e Bataillon, R22^eR
Le Régiment de Maisonneuve

Bataillon Vaudreuil : Les Fusiliers du Saint-Laurent
4^e Bataillon, R22^eR
Les Fusiliers de Sherbrooke
The Royal Montreal Regiment

Bataillon Salaberry : *The Black Watch*
Les Voltigeurs de Québec
Les Fusiliers Mont-Royal
Le Régiment du Saguenay

quartier général, un escadron de transmission, un régiment blindé, un régiment d'artillerie, un régiment de génie, trois bataillons d'infanterie, un bataillon de service, un peloton de police militaire et un service médical.

La présence des Voltigeurs se fit sentir de bien des manières au cours de cet exercice. Le commandant du groupe-brigade, on l'a écrit, était le brigadier-général Bélanger, un Voltigeur qui commanda successivement les compagnies B et A de son régiment avant d'assumer le commandement de son unité. Le Bataillon de Salaberry était commandé par le lieutenant-colonel Alain Gauthier, commandant des Voltigeurs de 1989 à 1992, et l'École des arbitres et arbitrage relevait du colonel Guy Lambert, commandant du District n° 3, lui aussi un ancien commandant des Voltigeurs. Le Bataillon de Salaberry comptait aussi une compagnie d'infanterie mécanisée provenant des Voltigeurs et la compagnie de service relevait du major Claude Pichette. En plus



Des Voltigeurs appartenant au Bataillon de Salaberry reçoivent leurs colonels-honoraires durant l'exercice En Garde 90. Deuxième et troisième à gauche, les lieutenants-colonels Alain Gauthier et André Desmarais. À l'extrême droite, le colonel Marcel Jobin.



Un véhicule du peloton de reconnaissance des Voltigeurs au camp de Gagetown en 1990.

des miliciens, le Bataillon de Salaberry comptait une centaine de membres du 3^e Bataillon du Royal 22^e Régiment commandé par

le lieutenant-colonel Robin Gagnon. Au total le Bataillon de Salaberry regroupait un peu plus de 700 militaires.

Tout avait été fait au niveau du Secteur de l'Est et de ses unités pour faire de cet exercice un succès. La motivation étant élevée, plusieurs officiers, sous-officiers et soldats avaient suivi auparavant des cours de perfectionnement. Les unités formant le Bataillon de Salaberry avaient pris part au cours des mois de mars et d'avril 1990 aux exercices *Potion Magique* et *Offensive Majeure* (un exercice tactique avec troupes), conçus spécialement pour préparer à *En Garde 90*. Les effectifs de la plupart des unités avaient été relevés. Au cours de l'exercice proprement dit, aussi bien les forces rouges que les forces bleues s'acquittèrent à leur honneur, au dire des arbitres, des tâches qui leur avaient été confiées. Pour le général Bélanger, qui attribua le succès de l'exercice au rendement fourni par tous et chacun, *En Garde 90* marqua un sommet pour la force totale. Les Voltigeurs, dont la profondeur à tous les niveaux fut remarquée à cette occasion, sortirent grandis de cette expérience²⁸. Les colonels honoraires Claude Pratte, Marcel Jobin et André Desmarais, qui furent témoins du rendement de leur régiment à Gagetown, contribuèrent par leur visite et leur intérêt à maintenir élevé le moral des troupes. Le régiment rendit possible leur visite à Gagetown en louant un appareil Challenger.

L'année qui suivit *En Garde 90* fut aussi marquée par un exercice fort important connu sous les appellations de *Noble Lion* et de *Gardien féroce* pour le Secteur de l'Est. Comparable à celui qui l'avait précédé, il réunit lui aussi environ 4 000 militaires, dont 237 Voltigeurs. La composition demeurait sensiblement la même qu'en 1990 et, selon le colonel Richard Frénette, chef d'état-major du Secteur, les résultats furent tout aussi encourageants. La force totale n'était plus un concept abstrait, mais une réalité qu'on pouvait voir à l'œuvre sur le terrain.

28. On peut consulter à ce sujet les *Cahiers des Voltigeurs*, 4 septembre 1990, 24 mars et 26 mai 1991 et 17 mai 1992.

Le capitaine Ron Pugh, qui commandait à cette occasion un peloton d'infanterie mécanisé formé de Voltigeurs, garda de cet événement un souvenir enthousiaste :

Lors de l'avance finale, mon peloton était en réserve et je savais que c'était à nous que reviendrait l'honneur de faire l'assaut de flanc sur l'attaque décisive. Forts de plusieurs jours d'entraînement, nous avons exécuté cette tâche de façon « fatale » pour l'ennemi et c'est avec grand plaisir que nous avons entendu à la radio, lors du SITREP (rapport de situation) : « WONDERFUL, WONDERFUL »²⁹.

D'autres exercices de cette sorte suivirent, mais sans la même ampleur ni la même implication de la Force régulière. En 1993, le Secteur du Québec de la Force terrestre fut appelé à former un bataillon comptant 10 % de militaires de la Force régulière et 90 % de réservistes, d'où l'appellation « Bataillon 10/90 ». Le 3^e Bataillon du Royal 22^e Régiment, dont l'effectif était alors de 84 militaires de tous rangs, fournit les réguliers et les unités de milice du Secteur fournirent les réservistes. Le 10/90 prit part à l'exercice Noble Lion qui eut lieu à Gagetown cette année-là. Sa mise sur pied rapide et ses effectifs disparates et mal équilibrés n'impressionnèrent guère ; le bataillon eut une vie éphémère. Cette expérience de la force totale ne fut pas bien concluante.

29. R. Pugh, « Exercice Noble Lion 91 », *Cahiers des Voltigeurs*, vol. 3, n^o 5, p. 6.



L'adjudant-chef Marc Madore signe le livre des invités du mess des sous-officiers supérieurs du 3^e R22^eR en compagnie de l'adjudant-chef Clermont Ouellet et du lieutenant-colonel Alain Gauthier.



Parade finale de l'exercice En Garde 90. De gauche à droite, le colonel Jean-Luc Bombardier, le colonel Michael Caines, le brigadier-général Marc-André Bélanger, commandant du GBSE, le colonel John Cochrane (District n° 1), le colonel Jacques Brault (District n° 2) et le colonel Grey Lambert (District n° 3).

Observations d'un ancien commandant du Secteur de l'Est (Milice)

On doit au brigadier-général M.-A. Bélanger les observations qui suivent sur la force totale et les relations entre la Milice et la Force régulière qui serviront de complément à l'exposé qui précède.

1. L'organisation du commandement de la Force mobile profita aux unités de milice en confiant à des réservistes issus des secteurs et des districts nouvellement créés la mission de revitaliser leurs unités. Les Voltigeurs de Québec bénéficièrent de cette réforme. Sous le commandement du lieutenant-colonel Pierre MacDonald, la compagnie dite « opérationnelle » relevant du major Pierre Bernier prit part avec les autres membres du régiment à de nouveaux exercices. Les unités du District n° 3 allaient profiter également de cette réorganisation en étant mises en compétition les unes avec les autres.
2. La nomination en 1970 de généraux de la Milice pour commander les unités de miliciens favorisa l'implantation du concept de force totale. Ce fut le cas au sein du Secteur de l'Est (Milice) dont le premier commandant fut le brigadier-général J.F.P. Charbonneau. La création du Secteur de la Force terrestre du Québec, 21 ans plus tard, marqua la fin de l'application du concept de « la milice commandée par la milice », ses commandants étant des généraux appartenant à la Force régulière. L'idée d'un commandement commun dans chaque secteur suscita l'approbation générale. Le contrôle des cycles d'entraînement par un même quartier général facilita la coordination de l'entraînement, et ce pour toutes les armes, et la tenue régulière d'exercices combinés.
3. Le fait que les miliciens soient généralement tenus de pratiquer simultanément deux vies professionnelles,

l'une civile, l'autre militaire, est souvent perçu par les officiers supérieurs appartenant à la Régulière comme une limitation à l'utilisation des réserves et comme un facteur pouvant remettre en question la possibilité d'investir davantage dans leur formation. La participation récente des miliciens à l'opération Récupération a montré une fois de plus que les miliciens sont disponibles lorsqu'on fait appel à leurs services.

4. On remarque par ailleurs que la proximité du 2^e Bataillon du Royal 22^e Régiment cantonné à la Citadelle et à l'école d'infanterie contribue à rapprocher réguliers et miliciens, en particulier au niveau des officiers subalternes. S'il est vrai que les réguliers sont mieux formés et plus expérimentés que les miliciens, il semble par ailleurs que ces derniers soient souvent plus motivés que leurs compagnons de la Régulière. Les autorités ont pensé pouvoir remédier à cette situation en augmentant le nombre de membres de la Régulière dans les unités de miliciens dans certains postes de commandement.
5. En 1984, à l'instigation du brigadier-général Pierre Boucher, les concentrations d'été englobèrent toutes les unités du Secteur de l'Est. Toutes les unités du District n° 3 purent aligner une sous-unité complète et devancer plusieurs unités provenant d'autres districts. La compagnie opérationnelle des Voltigeurs, commandée successivement à l'époque par les capitaines Lafond et Dionne, se distingua nettement des autres par son efficacité et remporta le trophée Aptitude au combat.
6. Le vent de réforme entrepris par le ministre Perrin Beatty en 1987 constitua un contexte favorable à la Milice que sut exploiter le brigadier-général Frédéric Mariage, excellent communicateur et commandant du Secteur de l'Est (Milice) de 1985 à 1988. Aussi bien la communauté en général que les autorités de la Force

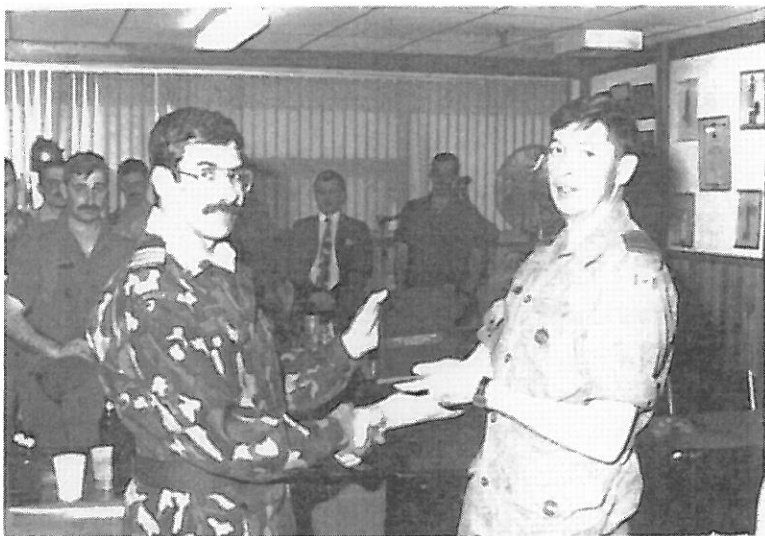
mobile en particulier purent prendre conscience des capacités renouvelées de la Milice. Les lieutenants-colonels Guy Gosselin et Jean-Claude Cloutier furent de tous les projets. Le régiment des Voltigeurs commandé par le lieutenant-colonel Yvan Lachance connut alors des années de succès sans précédent depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

7. Forte de l'appui du ministre Beatty, la force totale connut un succès d'envergure au cours de l'exercice En Garde 90. Conçu par le lieutenant-général Kent Foster pour amener les miliciens à collaborer étroitement avec les réguliers dans la réalisation d'un exercice combiné, il mit en présence sur le terrain le personnel du Secteur de l'Est, organisé en groupe-brigade (GBSE), et celui de la 3^e Brigade mécanisée du Canada (Force régulière). Le GBSE était appuyé entre autres par l'Escadrille 438 de la Réserve aérienne basée à Saint-Hubert, laquelle était elle-même appuyée par des hélicoptères de la Garde nationale du Vermont et du New Jersey. Cet exercice permit l'entraînement de 15 équipes de combat de façon simultanée et avec l'équipement mécanisé approprié et améliora de façon notable l'attitude des réguliers envers les miliciens et vice versa.
8. La mise en place du NIAC (normes individuelles d'aptitude au combat) n'a pas eu cependant des conséquences positives. Il favorisa l'instruction en garnison, mais au détriment des exercices pratiques sur le terrain. On constata alors une diminution des effectifs des unités et un recul de la force totale.

On ne saurait limiter géographiquement la force totale au Canada et à la République fédérale d'Allemagne. Elle s'est aussi matérialisée à l'occasion de la participation des Forces canadiennes à plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies, ce dont il a été question dans le chapitre premier.



Le brigadier-général Marc-André Bélanger pose fièrement devant l'emblème du GBSE. Il commanda les Voltigeurs de Québec de 1977 à 1980.



Le lieutenant-colonel Alain Gauthier reçoit une plaque-souvenir du lieutenant-colonel Robin Gagnon du R22^eR.

LA RESTRUCTURATION DE LA MILICE À LA FIN DU DEUXIÈME MILLÉNAIRE ET LES VOLTIGEURS

Réduction importante des Forces canadiennes

Le 22 février 1994 fut une date mémorable pour de nombreux Canadiens. Ce jour-là, le ministre des Finances Paul Martin annonça à la Chambre des communes que le budget de la Défense allait être amputé de 1,9 milliard de dollars, que quatre bases, quatre stations et 13 unités allaient être fermées, que deux bases allaient être fusionnées et que le personnel d'au moins sept autres établissements serait réduit. Au Québec, cela signifiait la fermeture pure et simple du Collège militaire royal de Saint-Jean, une institution universitaire bilingue sans pareille¹, et la fusion de la grande base de Saint-Jean-sur-Richelieu avec celle de Montréal. Ce qui voulait dire, de l'avis même du ministère de la Défense nationale, la perte de 970 emplois (360 militaires et 610 civils) et des économies annuelles estimées à 40 millions de dollars². Il faut ajouter à cette saignée l'annulation de projets à Valleyfield, à Bagotville et à Kuujjuak, de même que le déménagement ou la fermeture d'unités moins importantes ou peu nombreuses.

1. Des études successives, dont une récente, avaient recommandé au gouvernement de le conserver, ainsi que celui de Victoria en Colombie-Britannique.

2. *Backgrounder/Documentation*, Ministère de la Défense nationale, février 1994, p. 2.

Ces fermetures, fusions, déménagements, annulations de projets et réductions de personnel n'affectèrent pas directement les unités de la Milice situées au Québec. Ils amenèrent toutefois bon nombre de leurs membres à se poser des questions sur leur avenir. Les plus anciens n'avaient pas oublié ce que les réorganisations antérieures avaient coûté aux miliciens. Chez les Voltigeurs, on se souvenait en particulier de la réorganisation de 1964, où il avait fallu rien de moins que l'intervention de l'ancien premier ministre Louis S. Saint-Laurent pour assurer la survie du régiment. Ces craintes s'amplifièrent lorsque le ministre de la Défense David Collenette publia, également en 1994, un Livre blanc annonçant «une transformation fondamentale de la façon dont les Forces canadiennes et le Ministère de la Défense allaient à l'avenir mener leurs opérations et gérer leurs affaires». Pour en arriver là, le document entrevoyait des réductions profondes dans la plupart des secteurs de la défense (personnel, infrastructure, équipement, instruction et opérations). La force totale allait être maintenue, mais elle était traitée par le ministre de façon beaucoup moins convaincante qu'elle l'avait été sept ans plus tôt par le ministre Perrin Beatty. Celui-ci voyait en elle «la façon de régler les graves problèmes que pose à la Force régulière l'exécution de tâches multiples».

Les réserves, tout particulièrement la Milice, allaient devoir être modifiées. L'effectif de la Première réserve, qui était en 1994 de 29 400 militaires, allait passer en 1999 à 23 000. Quant à la Milice proprement dite, elle allait être restructurée et contrainte d'accepter «un plus grand nombre de rôles de l'arrière, par exemple, dans les services médicaux et logistiques, les communications ou le transport³». Le Livre blanc proposait aussi un nouveau schéma de mobilisation en quatre phases dans lequel le rôle primordial revenant aux réservistes dans ce domaine n'était pas reconnu explicitement. Seule la force de campagne de l'armée de terre allait voir ses rangs grossir, grâce à l'addition de 3000 militaires de la Force régulière⁴.

3. *Le Livre blanc sur la défense de 1994*, p. 49.

4. *Ibid.*

Ces propos, ajoutés aux réductions de toutes sortes prévues dans le discours du budget du ministre Martin, ne firent pas que créer de l'inquiétude, ils suscitèrent des réactions négatives tant chez les civils que chez les réservistes. L'intérêt qu'on accordait aux forces de combat de la Régulière semblait reléguer tout à fait à l'arrière-plan les unités d'artillerie, de blindés et d'infanterie de la Milice, auxquelles appartiennent les Voltigeurs et de nombreux régiments bien établis au Québec. L'histoire de la Milice canadienne, qu'on a définie comme l'histoire de réorganisations successives amorcée avant la Deuxième Guerre mondiale, se poursuivrait de la même manière. Les miliciens allaient être consultés, disait-on, mais ceux-ci n'ignoraient pas que ceux qui allaient à la toute fin prendre des décisions ne se trouvaient pas dans leurs rangs. Ce qui fit dire à un général milicien à la retraite qu'il aurait aimé que de tels changements soient faits dans un contexte de partenariat dans lequel les membres sont vraiment des parties et non des individus se trouvant dans une relation de supérieurs à subordonnés.

Une commission spéciale sur la restructuration des réserves (1995)

Les réactions négatives suscitées par le Livre blanc de 1994, ajoutées au fait que le document n'entrait pas dans les détails, amenèrent le ministre Collenette à instituer, le 5 avril 1995, une commission spéciale dont la principale attribution était de «restructurer les forces de réserve, en particulier la Milice, afin qu'elles soient en mesure de satisfaire aux exigences du nouveau contexte stratégique international⁵». Cette commission, présidée par le très honorable Brian Dickson, un ancien juge en chef de la Cour suprême, et dont les commissaires étaient le lieutenant-général à la retraite Charles Belzile et l'historien Jack Granatstein, entendit, en plus de 55 officiers

5. *Commission spéciale sur la restructuration des réserves* (rapport), Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1995, p. 90.

supérieurs et hauts fonctionnaires invités à présenter des exposés techniques, plus de 300 personnes au cours d'audiences publiques tenues dans 14 grandes villes du pays. Elle reçut également quelque 800 mémoires et autres documents⁶. Le brigadier Marc-André Bélanger, qui commanda les Voltigeurs de 1977 à 1980, accompagné du colonel Marcel Jobin, colonel honoraire du même régiment, était parmi les témoins entendus à Québec le 6 juillet. Le Conseil des colonels honoraires fut entendu à Ottawa le 6 septembre suivant.

La création de cette commission et ses nombreuses audiences publiques rassurèrent un certain nombre de civils et de militaires, mais certainement pas tous. Il suffisait de lire les journaux le lendemain de la visite des commissaires dans certaines villes pour s'en rendre compte. À Québec, le 7 juillet, le journal *Le Soleil* titrait : « Les Réservistes s'inquiètent ». Au manège militaire Saint-Malo, le général Belzile admit ce jour-là que lui et ses collègues avaient vraiment ressenti l'inquiétude des communautés au cours de leurs audiences. Se voulant par ailleurs rassurant, le général affirma comprendre qu'il était « important que les citoyens voient que les militaires sont partout au pays, qu'ils sachent que les bases militaires ne sont pas réservées aux grandes villes et constatent où va l'argent de leurs taxes⁷ ».

La commission transmet son rapport au ministre de la Défense au tout début du mois de novembre 1995. Ce rapport, qui compte 125 pages et contient 41 recommandations, traite séparément de la mobilisation, de la Milice et de la force totale. En ce qui concerne la mobilisation, les commissaires trouvent convenable le plan proposé dans le Livre blanc, mais ils croient que les priorités accordées à ses quatre phases ne reconnaissent pas le rôle fondamental de la Force de réserve, à savoir fournir la base de mobilisation en cas de guerre. Ils rappellent aussi que la

6. *Commission spéciale sur la restructuration des réserves* (rapport), Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1995, p. 90.

7. *Le Soleil*, 7 juillet 1995.

Réserve supplémentaire, une fois restructurée, pourrait également fournir, en cas de mobilisation, un nombre considérable d'individus qualifiés. Cela dit, les commissaires affirment que les Forces canadiennes ont besoin de réservistes non seulement à l'occasion, mais en tout temps, aussi bien pour les opérations de maintien de la paix que pour d'autres opérations. Ces affirmations, on le devine, plurent aux Voltigeurs dont le régiment avait participé aux deux guerres mondiales et apportait toujours sa contribution aux missions des Nations Unies.

La partie du rapport qui a trait à la Milice proprement dite ne manque pas d'intérêt. Les commissaires, vraisemblablement guidés par le général Belzile qui avait exposé ses vues sur le sujet dès 1987⁸, croient que l'organisation de la Milice, qui compte des unités réparties en 14 districts dans quatre secteurs de la Force terrestre, est inefficace et onéreuse. Puisque la Milice doit fournir des renforts à la Régulière et se montrer apte à augmenter ses effectifs en cas de mobilisation, elle devrait, pour contribuer efficacement au développement d'une force, posséder un plan de mobilisation destiné à former un corps d'armée. Un corps comprend des divisions et les divisions comprennent des brigades. La commission recommande donc que les 14 districts soient démembrés et remplacés par sept quartiers généraux de brigade. Chacun d'eux pourrait avoir ainsi la responsabilité de 9 à 11 unités. Pour répondre aux demandes du Livre blanc, les commissaires recommandent aussi de diminuer le nombre de manèges militaires, de réduire l'effectif de la Milice de 25 %, le ramenant à 14 500 militaires de tous rangs, et de fusionner ou reléguer à l'Ordre de bataille supplémentaire les petites unités, généralement éloignées des grands centres et incapables de répondre à tous les besoins de formation.

Dans leur rapport, les commissaires affirment aussi, toujours en conformité avec le Livre blanc, que la force totale doit

8. C.H. Belzile, « Required Structural Changes in the Land Forces », *Revue canadienne de défense*, vol. 16, n° 4, printemps 1987, p. 9-14.

demeurer et qu'une politique prudente exige que le Canada ait des réserves suffisantes pour prendre part à diverses missions, dont celles de maintien de la paix.

Rendu public peu après avoir été remis au ministre Collette, le rapport suscita aussitôt de vives réactions. La recommandation de réduire les effectifs de la Milice fut l'objet de critiques sévères. «Opposition à la réduction de 25 % des miliciens», titrait le journal *Le Soleil* le 9 novembre. Le même jour, *La Presse* de Montréal titrait: «La réduction proposée de la réserve militaire jugée exagérée». Le brigadier-général à la retraite Pierre Boucher, coprésident de Réserves 2000 et président des colonels honoraires du Québec, sollicité par les deux grands quotidiens québécois pour exprimer ses vues sur le sujet, déclara que le document des commissaires contenait plusieurs points positifs, mais il admettait que la réduction des effectifs proposée était trop draconienne et qu'il espérait que le ministre la reverrait.

Les unités de la Milice n'applaudirent pas, on s'en doute, à l'idée de voir leur effectif abaissé à 14 500 militaires. On peut croire toutefois que cette recommandation dérangerait moins les unités au personnel nombreux et qualifié que les petites unités qui survivaient de peine et de misère. Les Voltigeurs n'appartenaient pas à cette dernière catégorie. Un rapport signé par le lieutenant-colonel Louis Dionne montre que son régiment comptait, le 31 décembre 1994, 25 officiers et 29 sous-officiers supérieurs, sans compter le personnel de la musique régimentaire, et que l'effectif total de son unité s'élevait à 232 militaires, tous rangs confondus. Dans le rapport de la Commission⁹, on lit par ailleurs qu'au mois d'avril 1995, l'effectif du régiment était de 249 militaires, ce qui en faisait l'unité d'infanterie la plus nombreuse du Secteur de Québec de la Force terrestre, après les Fusiliers de Sherbrooke. Quant à l'idée d'être intégrés éventuellement à une brigade ou à un groupe-brigade, elle n'avait rien de désagréable pour les Voltigeurs. Il en avait été ainsi pour eux et

9. *Commission spéciale pour la restructuration des réserves...*, Annexe 1.

les unités de milice en général au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale et personne ne s'en était plaint, bien au contraire¹⁰. Cette recommandation marquait d'une certaine façon un retour en arrière, mais elle eut l'heur de plaire.

Quoi qu'il en soit, il s'agissait à ce stade de recommandations seulement et aucune unité ne s'avouait encore vaincue.

**VOLTIGEURS DE QUÉBEC
EFFECTIF RÉEL – 31 DÉCEMBRE 1994**

Tous les rangs	Régiment	Musique
Lieutenant-colonel	1	
Major	3	
Capitaine	9	1
Lieutenant	8	
Sous-lieutenant	1	
Élève-officier	3	
Adjudant-chef	2	
Adjudant-maître	4	2
Adjudant	9	2
Sergent	14	7
Caporal-chef	21	10
Caporal et soldat	11	24
Grand Total :	235	

10. J. Castonguay, *Les Voltigeurs de Québec*, op. cit., p. 377-378.



**CONCEPT DE LA RESTRUCTURATION
DE LA RÉSERVE DU SQFT**

ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU CONCEPT

1. **RESPONSABILITÉS ACCRUES DES GP BDE DANS LES DOMAINES DE L'ENTRAÎNEMENT..... DE LA GESTION DU PERSONNEL..... DU SOUTIEN..... ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE**
2. **MISE EN OEUVRE AGRESSIVE DES TABLEAUX DE DOTATION DE LA FORCE TERRESTRE**
3. **EFFECTIFS RÉALISTES ET ATTEIGNABLES POUR CHACUNE DES UNITÉS**
4. **SAINE GESTION FINANCIÈRE**

**EFFECTIFS DES UNITÉS D'INFANTERIE
SECTEUR DU QUÉBEC
AVRIL 1995**

<i>The Black Watch of Canada</i>	155
Le Régiment de Maisonneuve	184
<i>The Royal Montreal Regiment</i>	145
<i>The Canadian Grenadier Guards</i>	220
Les Fusiliers Mont-Royal	172
4 ^e Bataillon Royal 22 ^e Régiment	194
6 ^e Bataillon Royal 22 ^e Régiment	174
Les Fusiliers de Sherbrooke	264
Les Voltigeurs de Québec	249